

27^e jour, fêtes de circoncision, approche de l'Aïd

Le prix du poulet flambe



Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Onzième année - N° 3912 - Ven.1^{er}-Sam.2 juillet 2016 - Prix : 10 DA

Durant le mois de juin

Trente terroristes abattus et 13 arrêtés

Page 24



Cahier des charges de l'audiovisuel

Respect des règles d'éthique et de déontologie

Page 6

La dictature de la majorité à l'œuvre

Par Mohamed Habili

L'adoption sans amendement aucun du nouveau code électoral - détail qui a lui seul montre que les temps ont, mine de rien, beaucoup évolué - aura dès les échéances de l'année prochaine des conséquences considérables sur le paysage politique, tel que pour l'essentiel celui-ci s'était dessiné voilà maintenant près de trois décennies, à partir de la fin des années 1980. Sans doute la plupart des partis, pour ne pas dire tous autant qu'ils sont, végètent depuis longtemps en marge des centres de décision, et sans la compensation d'une influence ou d'un enracinement réel dans la société. Si bien que le titre même d'opposants qu'ils se sont attribué, individuellement d'abord collectivement ensuite, semblait usurpé. En effet, une opposition qui n'exerce aucune influence sur l'opinion, qui n'est capable d'aucune action marquante dans les moments de grand conflit avec le pouvoir en place, mérite-t-elle encore ce titre ? En réalité on peut tout au plus l'accréditer de l'ambition de le devenir, de nourrir l'intention d'être en capacité un jour de tenir dignement ce rôle. Encore faut-il que les formations qui la constituent n'aient pas atteint chacun de leur côté un état de décrépitude avancé s'inscrivant en faux contre une perspective de ce genre. Or l'espérance de vie d'un parti est bien plus courte que celle d'un individu.

Suite en page 3

Le nouveau régime électoral adopté à l'APN sans amendement

L'opposition et plusieurs partis dans l'embarras



La majorité parlementaire a adopté jeudi le projet de loi organique relatif au régime électoral, après le rejet de la commission des affaires juridiques de tous les amendements proposés dont ceux relatifs au fameux article 73 portant obligation d'obtention de 4% des suffrages lors des précédentes élections pour la participation aux prochaines échéances. La séance a été marquée par le boycott de trois formations politiques.

Page 3

Salon international Viva Technolgy à Paris

Dix start-up algériennes participent pour la première fois

Page 2

Veillées du ramadhan à Dar Abdeltif

Des soirées artistiques à l'éventail bariolé

Page 13

Présidence de la République
La «villa de Genève» est un patrimoine de l'Etat algérien

LA PRÉSIDENTIE de la République a indiqué jeudi dans un communiqué que la «villa de Genève» citée par le quotidien *El Watan*, qui cite un journal étranger, est un «patrimoine de l'Etat» et que cette résidence n'a «jamais été utilisée» par le Président Bouteflika «ni à titre officiel ni à titre privé».

Voici le texte intégral du communiqué de la Présidence de la République :

«Le quotidien *El-Watan* a publié ce jour un article intitulé «la luxueuse villa de Bouteflika à Genève». Sous ce titre, l'auteur qui cite un quotidien étranger ajoute aussi que «cette demeure a souvent été utilisée par le président de la République pour ses vacances».

La Présidence de la République tient à préciser que ladite villa est un patrimoine de l'Etat et, plus exactement, une résidence officielle de la Mission permanente de l'Algérie auprès des Nations unies à Genève. En outre, la Présidence de la République ajoute que le Président Abdelaziz Bouteflika n'a jamais utilisé cette résidence ni à titre officiel ni à titre privé».

APS

27^e jour, fêtes de circoncision, approche de l'Aïd

Le prix du poulet flambe

■ Les commerçants ont du jour au lendemain augmenté les tarifs pratiqués, en prévision de l'Aïd El Fitr. En effet, le coût du poulet connaît une augmentation remarquable ces jours-ci, au grand dam des ménages à faible revenu, passant de 280 à 360 dinars le kilo en l'espace de quelques jours.

Par Meriem Benchaouia

Comme à l'accoutumée, à l'approche de chaque fête religieuse les prix des produits de large consommation enregistrent des augmentations vertigineuses. Pendant les trois derniers jours du mois sacré, une flambée des prix a été enregistrée au marché de la volaille, où le rush a repris de nouveau. Les commerçants ont du jour au lendemain augmenté les tarifs pratiqués, en prévision de l'Aïd El Fitr. En effet, le coût du poulet connaît une augmentation remarquable ces jours-ci, au grand dam des ménages à faible revenu, passant de 280 à 360 dinars le kilo en l'espace de quelques jours. C'est, du moins, le constat établi à l'issue d'une virée effectuée hier dans plusieurs marchés d'Alger où la viande blanche s'affiche entre 330 et 360 dinars/kg sur les présentoirs des boucheries. Selon des informations recueillies auprès des bouchers, cette hausse est due à l'augmentation de la demande à l'approche de plusieurs événements : le 27^e jour, les fêtes de circoncisions, l'Aïd... «C'est désormais devenu une tradition chez les commerçants algériens», a estimé un père de famille. «Les fêtes religieuses en Algérie riment avec hausse des tarifs. C'est connu depuis longtemps. C'est devenu l'occasion propice pour les vendeurs afin de doubler leurs marges bénéficiaires», ajoute



notre interlocuteur, qui affirme que les prix rechuteront de nouveau, après cette occasion si attendue par les jeûneurs, pour revenir à la normale. La multiplication d'intermédiaires est aussi à l'origine de cette flambée, affirment certains détaillants. D'autres l'expliquent par l'éternelle équation de l'offre et de la demande. «Nous aussi sommes surpris par cette hausse des prix du poulet», dira un boucher. Un des vendeurs nous a affirmé que tout se passe au marché de gros. Notre interlocuteur nous a expliqué qu'il a eu du mal à s'approvisionner au marché de gros et n'a pu l'acquiescer qu'au prix de 280 DA le kilo, accusant l'absence de toute surveillance de la

part du ministère du Commerce. Les clients, courroucés par ces augmentations vertigineuses, dénoncent l'attitude peu scrupuleuse de certains commerçants. «Les commerçants profitent de ces occasions pour s'enrichir au détriment du consommateur, qui est déjà épuisé par les dépenses du mois de ramadhan. Je profite de cette occasion pour dénoncer l'absence totale des contrôleurs du ministère du Commerce qui n'assurent pas leur rôle de contrôler les prix», dénonce Salim, un septuagénaire rencontré au marché de Meissonier. Approché, un père de famille dira : «Quand le citoyen va au marché, il reste stupéfait. Comment un simple

fonctionnaire peut vivre ou nourrir ses enfants ?» Selon lui, «cette situation est due à l'absence de contrôle. On apprend par-ci par-là que l'Etat a mis en place des cellules de lutte contre la fraude, mais la réalité est qu'il n'y a pas de suivi sur le terrain puisque les commerçants n'en font qu'à leur tête». Une autre femme témoigne : «La situation est déplorable, car on est en train de survivre et l'Etat ne fait rien pour y remédier». Les citoyens espèrent que les services concernés relevant de la direction du commerce effectueront un contrôle rigoureux des prix qui ont dépassé le pouvoir d'achat du simple citoyen.

M. B.

Salon international Viva Technolgy à Paris

Dix start-up algériennes participent pour la première fois

Dix start-up algériennes porteuses de projets innovants sont présentes, pour la première fois, au Salon international Viva Technolgy à Paris. L'événement, inauguré jeudi et qui se poursuivra jusqu'au 2 juillet, est, rappelle-t-on, l'un des plus importants salons des technologies innovantes regroupant plus de 5 000 participants. Lors de cette manifestation mondiale d'innovation technologique, 250 innovations de pointe dans ce domaine ont été présentées, allant même de la voiture sans chauffeur à la robe connectée. Pour ce qui est des start-up algériennes pour lesquelles cet important événement est une première, c'est à la fois l'occasion propice pour elles de s'imprégner du paysage mondial des start-up, s'informer de manière directe de ce qui se fait hors d'Algérie, ainsi que de trouver des investisseurs à leurs différents projets. A plus forte raison, sachant que d'importants bailleurs de fonds et de grandes entreprises du secteur numérique seront à l'affût de projets innovants. De ce fait, il faut savoir que ces start-up algériennes ont été sélectionnées par un comité de parrainage composé de représentants du ministère de l'Industrie et des Mines, du cluster numérique ADC (Algerian Digital Cluster) ainsi que du cabinet de consulting EY (ex-Ernst and Young) de chefs

d'entreprises. Pour plus de précisions sur la participation de l'Algérie au Viva Technolgy à Paris, Ahmed Mehdi Omarouayache, président d'ADC, s'est exprimé, dans une déclaration à l'APS, sur l'initiative, disant que celle-ci consistait à prendre en charge des start-up algériennes et les faire participer à ce grand événement. «L'objectif de cette participation est de faire rencontrer ces start-up avec tout l'écosystème mondial et de les faire confronter à la réalité du marché mondial», a-t-il expliqué. Ce dernier n'a pas manqué de souligner, également, qu'«avec le nouvel modèle économique de l'Algérie, le numérique en est un axe très important et un secteur mondialisé qui n'a ni bordures ni frontières». Pour ce coordinateur des start-up algériennes, la présence de l'Algérie au salon international Viva Technolgy représente une première étape pour une meilleure connaissance du contexte mondial des innovations

technologiques. «Un objectif aussi qui reste à trouver des partenaires, éventuellement des clients et pourquoi pas aussi des investisseurs internationaux», a-t-il ajouté. Par ailleurs, il est à signaler que lors cet événement d'envergure internationale, les jeunes promoteurs algériens présentent des services et solutions innovés dans divers domaines. Parmi eux, celui des solutions touchant l'utilisation des objets connectés dans le secteur de l'environnement, la télégestion des services publics, les solutions de paiement électronique de factures par le biais d'objets connectés (Smartphones, TV...). Il s'agit également de la mise en place de plateformes de statistiques économiques et des systèmes intelligents antivol de véhicules. A ce propos, bien que l'Algérie commence à faire sa timide entrée mondiale dans ce domaine, avec tous les efforts produits en ce sens, celle-ci reste très en retard par rapport

aux autres pays. Sur ce point, Ahmed Mehdi Omarouayache, avec d'autres professionnels du numérique en Algérie, se sont prononcés, hier, sur le sujet à Paris. Ils ont affirmé que «l'Algérie a accusé beaucoup de retard, mais il est temps de bâtir un écosystème et un climat propice à l'émergence de start-up algériennes». Selon le président d'Algerian Digital Cluster (ADC), «l'Algérie s'est prise en retard dans l'industrie numérique, mais il y a beaucoup de choses qui ont été faites, d'autres sont en cours», a-t-il souligné dans un entretien à l'APS. Ce dernier n'a pas manqué d'expliquer, à ce propos, qu'«il est temps de bâtir un écosystème et un climat propices à l'émergence de start-up qui seront soutenues par une assise juridique, notamment dans le domaine du paiement électronique et l'aspect du financement». A cet effet, il est à rappeler qu'actuellement le cadre légal fait partie du gros chantier en vue de faire émerger l'économie numérique en Algérie. M. Omarouayache a salué la nomination récente d'un ministre délégué chargé de l'Economie numérique et de la Modernisation des systèmes financiers dans le gouvernement, dont l'une des priorités est de mettre en place l'écosystème de l'économie numérique.

Yacine djadel

Qu'est-ce qu'une start-up ?

LA START-UP (ou jeune pousse) est une jeune entreprise innovante à fort potentiel de croissance qui fait souvent l'objet de levées de fonds. On parle également de start-up pour une entreprise en construction qui n'est pas encore lancée sur le marché commercial (ou seulement à titre expérimental). Elle est en phase plus ou moins longue de développement d'un produit, de test d'une idée, de validation d'une technologie ou d'un modèle économique. Le risque d'échec est supérieur à celui des entreprises traditionnelles du fait des petites tailles et du manque de visibilité de ces structures.

Le nouveau régime électoral adopté à l'APN sans amendement

L'opposition et plusieurs partis dans l'embarras

■ La majorité parlementaire a adopté jeudi le projet de loi organique relatif au régime électoral, après le rejet de la commission des affaires juridiques de tous les amendements proposés dont ceux relatifs au fameux article 73 portant obligation d'obtention de 4% des suffrages lors des précédentes élections pour la participation aux prochaines échéances. La séance a été marquée par le boycott de trois formations politiques.

Par Nacera Chennafi

Dans son rapport complémentaire, la commission des affaires juridiques indique que les amendements proposés concernant le projet de loi organique relatif au régime électoral sont au nombre de 96 dont 18 amendements relatifs à l'article 73 qui exige au moins 4% des suffrages lors des précédentes échéances pour l'admission du dossier de candidature. Cependant, la commission n'a retenu aucune proposition d'amendement dont, trois proposés par le Front de libération nationale. Le chef de groupe parlementaire du vieux parti, Mohamed Djemi avait affirmé bien avant que son parti a proposé des amendements concernant l'article 73 après des discussions avec les députés du FJD mais tout a changé à la dernière minute et le FLN a retiré son amendement. Mais personne ne sait ce qui s'est passé exactement. Dans les coulisses, on parle des directives du Sg du FLN pour faire passer le texte en question comme proposé par le gouvernement alors que selon Djemi des députés du parti ont convaincu de retirer l'amendement proposé. Il est à savoir que le groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique, le soutien aux nouvelles dispositions du régime électoral était affiché depuis le début que ça soit au niveau des débats ou au niveau de la commission des affaires juridiques. Cependant, la séance de vote du projet de loi portant code électoral a été marquée par le boycott de trois partis, à savoir, le groupe parlementaire du Front des forces socialistes (FFS), l'Alliance de l'Algérie verte (AAV) et des députés du Front pour la justice et le déve-

loppement (FJD). Dans un point de presse improvisé dans le hall de l'APN, le chef du groupe parlementaire du FFS Chafaa Bouaiche, parle de dictature suite à l'adoption du texte en question et Lakhdar Benkhelaf d'El Adala évoque «un carnage politique».

Avec cette adoption et une fois validée par le Conseil de la nation, l'adoption de ce texte plusieurs partis ne pourront pas participer aux prochaines échéances électorales de 2017, à savoir, les législatives et les locales, sauf en cas de collecte d'un nombre important de signatures pour chaque siège. Les nouveaux partis, dont celui de Ali Benflis aussi sera soumis à cette épreuve. Il y a aussi le cas du RCD qui avait boycotté les précédentes législatives et enfin, les petites formations politiques. En dehors de l'article 73, d'autres propositions d'amendement ont été rejetées par la commission de l'APN. Il s'agit de celui relatif à l'obligation faite aux militaires de voter dans leur lieu de résidence. «Le rejet est motivé par le souci de garantir une meilleure participation des électeurs lors des échéances électorales», lit-on dans le rapport préliminaire de la Commission en soulignant «le caractère spécifique de certaines fonctions». Il est à noter que le projet de loi relatif à la haute instance de surveillance des élections présidentielles a été aussi adopté sans amendement.

Bedoui : «Ceux qui rejettent l'article 73 ont d'autres motivations»

Dans sa réaction suite à cette adoption, le ministre de l'Intérieur Noureddine Bedoui a défendu la vision du gouvernement et le fait que «le nouveau



PH/DR

code électoral a été adopté par la majorité et initié par le président de la République élu par la majorité du peuple», une manière pour le ministre de minimiser le boycott des trois formations politiques à la séance de vote.

Il a appelé à «ne pas faire cas des appréhensions vaines exprimées par certaines parties», estimant que le texte adopté (loi relative au régime électoral) incitait les partis politiques à renforcer leur présence sur la scène politique et à faire du rendez-vous électoral «le couronnement d'une action partisane constante et non l'une de ses sessions, dont le seul but est de réaliser des bénéfices électoraux». Dans ce cadre, il a poursuivi que «la consécration du pluralisme politique passe par l'adoption de bonnes pratiques partisanes destinées à servir le citoyen en premier lieu, des pratiques consacrées par les amendements introduits à la loi organique», a-t-il poursuivi. Répondant à une question sur le boycott par des groupes parle-

mentaires de la séance de vote, le ministre dira : «Nous sommes dans un Etat fort de ses institutions et qui dispose d'un Parlement qui compte une majorité et une opposition». Il a précisé que l'opposition est intervenue et a même exprimé ses préoccupations, et ses aspirations, et la commission juridique a présenté des clarifications lors de ses travaux, estimant que «les parties qui rejettent l'article 73 exigeant un taux de 4% des voix exprimées lors des dernières élections, comme condition pour participer aux prochaines échéances électorales, ont d'autres motivations que je me garde de citer». Dans ce contexte, le ministre a annoncé d'autres projets qui seront examinés lors des prochaines semaines par le gouvernement. Il s'agit du «projet sur les réunions et manifestations publiques, les nouveaux codes de wilaya et des communes, et un projet sur les principes de la démocratie participative». N. C.

Problème des sources d'eau d'Illiltène (Tizi Ouzou)

Le wali accuse certaines parties de «manœuvres politiciennes»

Le wali de Tizi Ouzou, Brahim Merrad crie à des «manœuvres politiciennes» en s'exprimant, jeudi, sur les derniers développements de l'affaire des sources d'eau mettant en conflit des habitants de quatre villages à Illiltène. Il intervenait à l'occasion de la session de l'Assemblée populaire de wilaya consacrée en plus du vote du budget supplémentaire 2016 au problème d'eau en général et celui d'Illiltène en particulier. Retraçant la genèse de ce conflit, le chef de l'exécutif a soutenu avoir tout entrepris pour le règlement de ce conflit en engageant des discussions avec les parties concernées par l'affaire mais en raison de «manœuvres politiciennes» celui-ci n'a pas connu le dénouement souhaité. Même s'il a reconnu la responsabilité des pouvoirs publics devant anticiper à ce genre de situation en s'impliquant

d'avantage dans le captage des sources et la répartition équitable de l'eau d'autant plus que l'aisance financière du pays le permettait il y a quelque temps, le wali a rappelé la feuille de route tracée pour la prise en charge de ce problème. Interpellé sur l'intervention de la police cette semaine à l'occasion du rassemblement des habitants du village Tifilkout pour demander le respect des engagements pris par le wali sur cette même affaire, Brahim Merrad a soutenu que les forces de l'ordre étaient instruites d'empêcher que ces habitants ferment les sièges de la mairie d'Illiltène et de la daïra d'Iferhounène avertissant au passage qu'il ne tolérera pas à l'avenir cette pratique très répandue dans la wilaya. Il a même accusé certains médias d'avoir amplifié l'intervention des policiers lors de ce rassemblement. De son côté, le

directeur des ressources en eau (DRE) de la wilaya, Rachid Hameg a rappelé que le potentiel de la wilaya en disponibilité d'eau est estimé à pas moins d'un milliard de mètres cubes (m³) dont seulement 200 millions de m³ sont exploités avant de rappeler que l'opération de recensement des sources au niveau de la région d'Illiltène est en cours en prévision de la révision du procédé de répartition des eaux au profit des habitants des villages en conflit.

Dans le même sillage, Hameg a assuré que la réserve actuelle du barrage de Taksebt, estimée à 130 millions de m³ (73% de remplissage) permettra d'alimenter Tizi Ouzou (165 000 m³/jour), Boumerdès (90 000 m³/jour) et Alger (180 000 m³/jour) pendant une durée de 10 mois sans aucune restriction. Hamid Messir

M. H.

LA QUESTION DU JOUR

La dictature de la majorité à l'œuvre

suite de la page Une

Pour une organisation politique, 20 ans, ce n'est pas le bel âge, c'est au contraire celui de la vieillesse, a plus forte raison si entre-temps elle n'est à aucun moment arrivée ni au pouvoir ni même à s'en approcher d'assez près pour prétendre avec vraisemblance y accéder un jour pas trop éloigné dans le temps. Les partis qui comptent le plus ont tous passé l'âge en deçà duquel il reste légitime d'entretenir de grandes espérances. Ils devraient donc tous songer à mourir dans leur forme actuelle pour rejaillir vivants dans une nouvelle, pour ceux d'entre eux du moins qui pensent avoir encore leur mot à dire. Ne parlons pas ici de ceux qui sont au pouvoir, ou qui estiment l'être, car aussi mal portants qu'ils puissent être en réalité, leur destin est régi par d'autres lois. On peut toutefois douter que le FLN et le RND puissent tenir longtemps hors du pouvoir, c'est-à-dire dans les mêmes conditions rudes formant le lot commun des autres. Mais cela est une autre histoire. Ce n'est pas eux qui se voient menacés par le régime électoral passé jeudi dernier avec leurs seules voix, mais qui tout de même ont largement suffi pour cela. Toujours est-il que les nouvelles règles vont fortement éclaircir les rangs de l'opposition, et cela dès les échéances de l'année prochaine, dans lesquelles, en vertu d'un article conditionnant la participation à un seuil de 4% de voix obtenues aux élections précédentes. A priori la liste est déjà longue des partis se réclamant de l'opposition qui n'auront pas le droit de prendre part aux compétitions de l'année prochaine. Jil Jadid, par exemple, pour ne parler que du plus médiatisé d'entre eux, en est d'ores et déjà exclu. Il est vrai que présentant le coup, il s'en est en quelque sorte prémuni en décidant par avance de les boycotter. Il y a fort à parier qu'il sera suivi par bien d'autres sur cette voie. C'est là l'un des premiers effets de ce que des journaux ont appelé la dictature de la majorité, sans avoir l'air d'ailleurs de se rendre compte qu'ils donnent ce disant une bonne définition de la démocratie en général. A les en croire, une démocratie véritable, irréprochable, ce serait au contraire celle où la décision reviendrait toujours à la minorité.

Notable régression en 2015

Important dispositif cet été contre les feux de forêt

■ La Direction générale des forêts (DGF) a pris toutes les «dispositions nécessaires» pour la campagne de prévention et de lutte contre les feux de forêt, en déployant un «important dispositif», à travers ses conservations des 40 wilayas concernées, notant par la même occasion, une régression des feux de forêt durant 2015 par rapport à 2014.

Par Maya G.

En perspective de cette campagne, la DGF compte mobiliser «411 postes de vigie chargés de la surveillance et l'alerte, avec un effectif de 1 025 éléments ainsi que 485 brigades mobiles avec un effectif de 2 921 éléments chargés de la première intervention, dont 301 camions-citernes feux de forêt légers (CCFFL)», a indiqué à l'APS le sous-directeur de la protection du patrimoine forestier, Abdelghani Boumessaoud.

La DGF prévoit également la mobilisation de «489 chantiers dans le cadre des différents programmes sectoriels de développement avec un effectif global de 5 532 ouvriers et 818 chantiers relevant des autres secteurs, exerçant aussi au niveau des massifs forestiers ou à proximité avec un effectif de 16 010 ouvriers». En d'autres termes, «un total de 1 307 chantiers et de

21 542 ouvriers seront mobilisés». Ce qui est qualifié de «très important» en matière de première intervention sur les feux, a-t-il expliqué, précisant que la campagne de sensibilisation qui prendra fin le 31 octobre a débuté le 1^{er} juin.

M. Boumessaoud a fait savoir qu'il sera question aussi de mobiliser de la ressource en eau à travers «le recensement de 2 455 points d'eau situés en forêt ou à proximité, qui serviront à approvisionner en eau des moyens d'intervention camions-citernes feux de forêt légers (CCFFL) et des camions de la Protection civile».

Parmi d'autres moyens qui seront mobilisés pour lutter contre les feux de forêt, le même responsable a cité «27 camions ravitailleurs en eau et l'utilisation du réseau de communication radioélectrique par la mise en œuvre de 1 989 équipements radioélectriques de type VHF».

Ces radioélectriques permettront de donner, a-t-il indiqué, l'alerte rapide des feux naissants et de renforcer la coordination dans l'intervention et la mobilisation des moyens de lutte.

«Ces moyens sont appuyés, comme chaque année, par d'importants renforts en moyens humains et matériels de la Protection civile, dont les colonnes mobiles qui sont sans cesse en augmentation ces dernières années», a-t-il ajouté.

A noter, à ce propos, que la direction nationale de la Protection civile a décidé de mobiliser, pour sa part, 12 340 éléments tous grades confondus, 249 engins composés de camions-citernes feux de forêt légers (CCFL), camions-citernes feux de forêt moyens (CCFM), camions-citernes incendie (CCI)



et camions transport d'eau (CTE) ainsi que 22 colonnes mobiles.

M. Boumessaoud n'a pas manqué de relever, à l'occasion, la contribution «indéniable» des populations riveraines et des citoyens dans la prévention et la première intervention sur les feux.

Nette régression des feux de forêt en 2015

Interrogé, par ailleurs, sur le bilan de la campagne 2015 des feux de forêt, le sous-directeur de la protection du patrimoine forestier a fait savoir que la superficie parcourue par le feu était estimée à «13 010 hectares, objet de 2 383 foyers d'incendie, soit un ratio de 5.45 ha/foyer».

Détaillant les chiffres, M. Boumessaoud a indiqué que les incendies ont détruit «5 716 ha en forêt (44%), 3 503 ha en maquis (27 %) , 3 791 ha en broussailles (29%)».

Comparée à l'année 2014, le même responsable a fait savoir que la superficie parcourue par le feu durant la campagne 2015 a connu une «nette régression», et ce, malgré les conditions caniculaires caractérisées, a-t-il fait remarquer, par «un stress hydrique de niveau élevé, doublé de pics de température dépassant les 44° dans les Hauts-Plateaux et avoisinant les 40° sur le littoral Ouest».

«Nous avons enregistré, en 2014, 4 629 foyers pour une superficie de 39 069 ha, dont 15 658 ha en forêt, 10 356 ha en maquis et 13 055 ha en broussailles, soit un ratio de 8 ha/foyer», a-t-il relevé.

Il y a lieu de rappeler, dans ce sens, que dans le cadre de la préparation de la campagne 2016 de prévention et de lutte contre les feux de forêt, la Commission nationale de protection des forêts (CNPF) s'est réunie le 17 mai dernier au siège

du ministère de l'Agriculture pour se concerter en vue de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires afin de prévenir d'abord et lutter ensuite de façon coordonnée et concertée contre ce fléau national.

La commission, composée de douze ministères et de douze institutions nationales en relation avec la protection des forêts, a pour principales missions, notamment d'arrêter et d'actualiser le plan de lutte préventive et active contre les feux de forêt, d'assurer la coordination des actions des organismes qui en sont concernés, de tracer, au début de chaque campagne, le programme aux commissions de protection des forêts de wilaya.

Elle a pour mission également de procéder, à la fin de chaque campagne, à l'étude et à l'exploitation du bilan final sur la base des rapports qui lui sont transmis par les commissions de wilaya.

M. G./APS

A partir du 1^{er} juillet à Bordj Bou Arreridj Suspension de la fourniture d'électricité pour plusieurs APC

LA DIRECTION de la société de distribution de l'électricité et du gaz, SDE-Bordj Bou Arreridj, procédera à compter du 1^{er} juillet à la coupure de l'électricité pour les sièges des communes n'ayant pas payé leurs redevances, a-t-on appris jeudi auprès de cette société. Des réunions de concertation ont été tenues avec les présidents des Assemblées populaires communales (P/APC) pour sensibiliser et informer quant à l'impératif de régler les factures impayées, a précisé la même source, soulignant que des délais ont été accordés à ces communes pour régler leurs dettes estimées à près de 31 milliards de dinars.

L'opération de coupure de l'électricité pour factures impayées avait été lancée par la SDE-Bordj Bou Arreridj depuis le mois de mai dernier ciblant dans un premier temps les abonnés ordinaires (ménages). L'opération ciblera prochainement les entreprises publiques, exception faite pour celles activant dans des secteurs sensibles, pour lesquelles une stratégie spécifique pour recouvrer les dettes sera adoptée, a indiqué la chargée de l'information et de la communication auprès de la SDE- Bordj Bou Arreridj, Narimène Lounakale. De nouvelles pénalités de retard seront appliquées à compter du 1^{er} juillet, a-t-on souligné. **Hania T.**

APW de Tizi-Ouzou/ Budget supplémentaire

Wali et élus du RCD crient à la violation de la réglementation

Lexamen du budget supplémentaire (BS) de l'exercice 2016 par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Tizi Ouzou a été marqué par une vive polémique entre, d'une part, les élus du Front des forces socialistes FFS, et d'autre part, ceux du RCD et le wali Brahim Merad.

Celle-ci a débuté à la présentation de ce même BS suscitant l'intervention du chef du groupe des élus RCD pour dénoncer le non-respect de la réglementation quant à cette lecture devant être faite par l'administration et non par le président de la commission finances de l'APW. Interpellé sur cette anomalie, le wali a vite réagi pour exprimer la même réaction et rappelant lui aussi ce qui est prévu dans la loi. Mais en vain. Puisque le président de la commission finances de l'APW a poursuivi sa présentation du BS avant que les élus du RCD ne procèdent eux aussi à la lecture du même document simultanément créant ainsi une cacophonie

dans la salle sous l'air de désolation de nombreux élus et cadres de l'exécutif. Même le vote du BS a été contesté par les deux parties reprochant au président de l'APW, Mohamed Klalèche de ne pas avoir réussi à obtenir l'aval de la majorité. Pour les élus du RCD, seuls 14 des 47 élus de l'APW ont voté en faveur du BS et ce contrairement au nombre de 25 avancé, plongeant à nouveau le déroulement des travaux dans un climat tendu entre les parties. Le wali n'a pas caché son opposition à la répartition des 471 millions de DA du BS relevant son effritement effréné en dépenses et son affectation à des opérations qui ne créeront pas de richesses et de revenus. Il a ainsi déclaré qu'aucun projet générateur de richesses ne figure dans le nouveau BS adopté. Il leur a même reproché le partage de la «rente» comme le vote de subventions colossales au mouvement associatif. Il a, à ce propos, cité l'exemple de l'affectation

d'une subvention au profit de la Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) que lui n'aurait jamais accordée arguant que ce club professionnel est appelé à chercher d'autres sources de financement à travers les sponsors ou par l'investissement. Sur un autre registre, le wali a tenté de convaincre les élus de la majorité par l'idée de consacrer une cagnotte de 27 milliards de centimes pour la réalisation d'un parking à étages au niveau de la ville du chef-lieu de wilaya afin de générer des revenus pour la collectivité locale d'une part, et à lutter contre le phénomène de la prolifération des parkings sauvages, de l'autre. Brahim Merad n'a pas manqué, en somme, de dégager sa responsabilité au sujet des anomalies relevées dans le vote du BS allant même jusqu'à avertir qu'il saisira à ce propos le ministère de l'Intérieur et des Collectivités locales habilité à valider les budgets.

Hamid M.

Partenariat entre l'Algérie et la Corée du Sud

Projets dans les ressources en eau et l'environnement

■ L'aménagement de oued El Harrach (Alger) et des oueds Rhummel et Boumerzoug (Constantine) sont confiés à des sociétés sud-coréennes. Selon le ministère, des entreprises sud-coréennes pourraient être sollicitées à l'avenir pour la réalisation d'autres projets similaires.

Par Amel B.

Le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement Abdelkader Ouali a reçu l'ambassadeur de la Corée du Sud à Alger, Park Sang Jin Kim, et ont notamment examiné les projets de partenariat entre les deux pays, indique le ministère dans un communiqué. «Les discussions ont porté sur les projets de partenariat entre les deux pays dans le domaine des ressources en eau et de l'environnement. La rencontre a permis d'évaluer l'état de la coopération bilatérale dans ses aspects institutionnel et économique», selon la même source, soulignant que le projet d'aménagement de oued El Harrach (Alger) et ceux

de oued Rhummel et Boumerzoug (Constantine) sont confiés à des sociétés sud-coréennes. Selon le ministère, des entreprises sud-coréennes pourraient être sollicitées à l'avenir pour la réalisation d'autres projets similaires. Les deux parties se sont félicitées de l'état des relations entre l'Algérie et la Corée du Sud et ont «manifesté leur engagement à œuvrer ensemble afin de développer davantage un partenariat fructueux et mutuellement bénéfique dans le domaine des ressources en eau et de l'environnement», précise-t-on. L'Algérie et la Corée du Sud sont liées par trois mémorandums d'entente dans le domaine des ressources en eau et de l'environnement, ajoute le communiqué. **A.B./APS**



Ph. > D. R.

Ouargla

La Banque de développement local prête à financer des projets agricoles

La Banque de développement local (BDL) est prête à financer des projets agricoles dans la wilaya de Ouargla, a affirmé mercredi à Ouargla, le P-DG de cette institution financière, Mohamed Krim. La banque, qui a consenti de nombreux crédits pour le financement de projets d'investissement dans l'industrie et les services, est aujourd'hui prête à financer des projets d'investissement dans le domaine de l'agriculture, a-t-il assuré, lors d'une rencontre avec des opérateurs économiques locaux. M. Krim a, dans ce cadre, instruit le directeur régional de la Banque pour faire une étude sur la situation du secteur agricole dans la région, avant de passer à l'étape suivante de prise d'une décision finale concernant le financement de projets agricoles dans

la région. Sur un autre registre, le P-dg de la BDL a indiqué que l'institution qu'il représente, «connue pour ses prestations modernes», s'oriente vers la numérisation prochaine de l'ensemble de ses opérations, avec la mise en place dès février 2017 d'un système de gestion permettant au client de gérer systématiquement ses opérations bancaires, notamment les retraits, de n'importe quelle agence du réseau BDL à échelle nationale. Ce système électronique, a-t-il dit, facilitera les opérations du client et rapprochera davantage celui-ci de sa banque, en plus qu'il permettra même des opérations avec sa banque depuis son domicile. Mohamed Krim a saisi l'opportunité de cette rencontre pour présenter un exposé succinct sur l'évolution de la BDL, dont le

chiffre d'affaires, a-t-il dit, est passé de 16 milliards DA en 2014 à 36 milliards DA aujourd'hui. Le réseau de la BDL compte 18 directions régionales et 152 agences, gérant un portefeuille constitué à 20% d'institutions publiques, et à 80% d'entreprises privées, dont 24% de jeunes ayant monté des projets d'investissement via les dispositifs de soutien mis en place par l'Etat. Le P-dg de la BDL avait auparavant inauguré dans la matinée le siège de la direction régionale de la Banque à Ouargla, dont il a visité les différentes structures et s'y est enquis des conditions de travail. Cette direction régionale coiffe six agences implantées à Ouargla, Touggourt, Hassi-Messaoud, Tamansasset, Illizi et El-Oued.

L. M.

Prix

Les cours du pétrole en hausse en Asie

Les cours du pétrole étaient en hausse hier en Asie, les investisseurs se voulant rassurés par les possibilités d'intervention de différentes banques centrales afin de faire face aux incertitudes du «Brexit». Après le choc initial provoqué par le vote du Royaume-Uni pour sortir de l'Union européenne, les places financières ont repris des couleurs ces derniers jours, confiantes dans la disposition des banques centrales à soutenir l'économie. Jeudi, le gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney a estimé que l'insti-

tution pourrait assouplir sa politique monétaire cet été. La Corée du Sud a promis un programme de relance de 17 milliards de dollars. Les spéculations vont bon train sur un nouvel assouplissement monétaire au Japon tandis que les marchés ont balayé les perspectives de hausse rapide des taux d'intérêt américains. Ce relatif optimisme s'est communiqué aux marchés du brut. La matinée, le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en août prenait 34 cents, à 48,67 dollars, dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de

Brent, référence européenne du brut, pour livraison en septembre, et dont c'était le premier jour comme contrat de référence, gagnait 39 cents, à 50,10 dollars. «Les investisseurs semblent trouver des raisons d'être optimistes quant à un rebond post-Brexit», a commenté Bernard Aw, analyste chez IG Markets. Les analystes estiment aussi que le déclin des stocks de brut américains contribue au rebond même si les producteurs doivent limiter l'offre pour qu'il soit durable. La baisse des stocks américains «soutient certaine-

ment les cours», a dit à l'agence Bloomberg News David Lennox, analyste chez Fat Prophets à Sydney. «Mais le marché attend une réduction réelle de la production, et jusqu'à ce que cela se produise, tout rebond ne sera tout simplement pas durable», a-t-il ajouté. Jeudi à la clôture, le WTI a perdu 1,55 dollar à 48,33 dollars sur le New York Mercantile Exchange. A Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en août a perdu 93 cents à 49,68 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE). **Tarek L./agences**

Sur la période 2014-2035

La demande mondiale de gaz devrait croître de 1,6% par an

La consommation de gaz naturel dans le monde devrait croître de 1,6% par an sur la période 2014-2035, tirée par l'usage croissant de ce combustible fossile dans la production d'électricité, en Chine notamment, a estimé Cedigaz dans un communiqué hier. Selon l'association professionnelle, «85% de la croissance du gaz provient des économies émergentes, les Etats-

Unis étant le seul marché industrialisé à enregistrer une hausse significative de la consommation de gaz en volume», grâce notamment à la compétitivité du gaz de schiste. La Chine et le Moyen-Orient constitueront les principaux moteurs de cette hausse de la demande mondiale, s'attribuant respectivement 27% et 25% des volumes additionnels jusqu'en 2035: ils recourent en

effet de plus en plus au gaz pour produire de l'électricité ou faire tourner l'industrie manufacturière, au détriment du charbon et du pétrole. Toutefois, souligne Cedigaz, la progression du gaz sera un peu moins forte qu'attendu précédemment, en raison des ambitions de déploiement accru d'énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétiques après la conférence mondiale sur

le climat de Paris (COP21). Il n'empêche, la demande de gaz devrait croître plus fortement que la consommation totale d'énergie primaire, attendue en hausse de 1% par an. En ce qui concerne l'offre, la production de gaz naturel devrait croître partout, sauf en Europe (-2% par an), tirée par l'Iran, la Chine, l'Australie et les Etats-Unis. Cette source d'énergie devrait ainsi voir sa part relative

Changes

L'euro et la livre se ressaisissent face au dollar mais restent affaiblis

L'EURO se stabilisait et la livre britannique baissait un peu face au dollar hier, restant affaiblis après des propos du gouverneur de la Banque d'Angleterre (BoE) laissant entrevoir un assouplissement de la politique monétaire au Royaume-Uni après le vote en faveur d'une sortie du pays de l'UE. Au début de la journée, l'euro valait 1,1108 dollar contre 1,1104 dollar jeudi soir. La monnaie unique européenne baissait face à la monnaie nippone à 113,93 yens contre 114,63 yens jeudi soir. Le dollar aussi perdait du terrain face à la devise japonaise à 102,57 yens contre 103,23 yens la veille au soir. Quant à la livre britannique, elle baissait un peu face à l'euro à 83,51 pence pour un euro contre 83,40 pence jeudi. Elle avait atteint jeudi son niveau le plus faible depuis fin mars 2014. Elle s'est établi à 83,82 pence pour un euro. Elle baissait légèrement face au billet vert à 1,3301 dollar contre 1,3314 dollar la veille. «Le gouverneur de la Banque d'Angleterre Mark Carney a mis des bâtons dans les roues de la reprise de la livre sterling», commentait Nathan Sage, analyste chez PhillipCapital UK. L'annonce par la Banque d'Angleterre qu'elle allait mettre en place des opérations de prêts aux banques hebdomadaires pour trois mois, et les propos de son gouverneur Mark Carney laissant attendre de nouvelles mesures d'assouplissement monétaire dès cet été, ont plombé jeudi la livre, et dans une moindre mesure l'euro. «Les marchés ont désormais intégré aux cours des baisses de taux d'intérêt à la fois en juillet et en août» mais août est plus probable car le Comité de politique monétaire (CPM) de la BoE aura eu plus de temps pour agréger des données montrant les effets du référendum et son impact sur les perspectives économiques, estimait M. Sage. La livre était ainsi de nouveau sous pression jeudi alors qu'elle peinait déjà à se reprendre après l'onde de choc créée sur le marché des changes par la décision des Britanniques en fin de semaine dernière de sortir de l'Union européenne (UE). **R. E.**

N. T.

Cahier des charges de l'audiovisuel

Respect des règles d'éthique et de déontologie

■ Le cahier des charges, tel que prévu par la loi relative à l'activité audiovisuelle, prévoit le respect des règles professionnelles, d'éthique et de déontologie dans l'exercice de l'activité audiovisuelle, et ce, quels que soient la nature, le support et le mode de diffusion.

Hatem Gh.

Le cahier des charges fixant les règles générales imposables à tout service de diffusion télévisuelle ou de diffusion sonore, selon les dispositions de la loi 14-04, prévoit aussi dans l'article 48 de «maintenir l'impartialité et l'objectivité et de ne pas servir l'intérêt et la cause des groupes d'intérêts politiques, ethniques, économiques, financiers et religieux ou idéologiques».

Les mêmes dispositions prévoient de «ne pas instrumentaliser la religion à des fins partisans et contraires aux valeurs de tolérance» et de «ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'honneur et à la réputation des personnes».

Il est également mentionné de respecter le secret de l'instruction judiciaire, de se conformer à la référence religieuse nationale, de respecter et de ne pas porter atteinte aux autres croyances et religions, de respecter les exigences de l'unité nationale, de la sécurité et de défense nationale, ainsi que les intérêts économiques et diplomatiques du pays.

Les mêmes dispositions prévoient de respecter les constantes et les valeurs de la société, les valeurs nationales et les symboles de l'Etat tels que définis par la Constitution ainsi que la promotion de la citoyenneté et le dialogue.

Dans le même sens, l'article 49 stipule que «les personnes morales autorisées à l'exploitation d'un service de communication audiovisuelle, sont tenues de diffuser des messages d'intérêt général pour les

autorités publiques et des communiqués ayant objet de maintenir l'ordre public».

Pour rappel, le ministre de la Communication, Hamid Grine, a indiqué, mardi dernier à Tipasa, que l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) avait adopté le cahier des charges élaboré par le gouvernement.

Prévue par la loi relative à l'activité audiovisuelle de 2014 pour réguler le champ audiovisuel en Algérie et consolider la mission du service public, l'Arav a été installée il y a dix jours par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal.

Cette autorité indépendante assumera ses prérogatives à la fois en tant que garant et gardien de la liberté d'exercice du métier.

L'Arav est composée de 9 membres nommés par décret présidentiel : 5 membres, dont le président, sont désignés par le président de la République, 2 membres non parlementaires, proposés par le président du Conseil de la nation, et 2 membres non parlementaires, proposés par le président de l'APN.

Elle est chargée de garantir l'objectivité et la transparence, de veiller à la promotion et au soutien des deux langues nationales et de la culture nationale et au respect de l'expression plurielle des courants de pensée et d'opinion dans les programmes des services de diffusion sonore et télévisuelle, notamment lors des émissions d'information politique et générale.

«En tant qu'institution nouvelle, nous n'avons ni adversaires

ni ennemis. Nous allons voir en chacun et chacune des institutions de l'information, plutôt un partenaire avec lequel nous allons travailler et avancer», avait déclaré le président de l'Arav, Zouaoui Benamadi, à l'issue de l'installation de l'Autorité.

Il avait ajouté qu'il allait essayer de faire un état des lieux de la situation de l'audiovisuel, relevant qu'«ensuite il y a tout simplement l'application de la loi».

Arav : veiller à garantir l'objectivité et la transparence

Pour ce qui est des missions et des attributions de l'Arav, la loi stipule dans son article 54 que l'Autorité a pour missions, entre autres, de «veiller à l'impartialité des personnes morales exploitant les services de communication audiovisuelle relevant du secteur public» et «veiller à garantir l'objectivité et la transparence».

En matière de régulation et de contrôle, l'article 55 énonce que l'Arav instruit les demandes de création de services de communication audiovisuelle et se prononce sur leur recevabilité, octroie les fréquences et veille à la conformité aux lois et règlements en vigueur de tout programme audiovisuel diffusé, quel que soit le support utilisé.

En matière de règlement des différends, l'Arav arbitre les litiges opposant les personnes morales exploitant un service de communication audiovisuelle, soit entre elles, soit avec les usagers.



Zouaoui Benamadi, président de l'ARAV

L'Autorité de régulation instruit aussi les plaintes émanant des partis politiques, des organisations syndicales et/ou d'associations et toute autre personne physique ou morale faisant état de violation de la loi par une personne morale exploitant un service de communication audiovisuelle.

Sanctions administratives, mises en demeure et amendes financières

En matière de sanction administrative, l'article 98 de cette loi précise que «lorsqu'une personne morale exploitant un service de communication audiovisuelle, relevant du secteur public ou du secteur privé, ne respecte pas les conditions prévues par les textes législatifs et réglementaires, elle est mise en demeure par l'Arav de s'y conformer dans

un délai fixé par celle-ci».

L'article 102 définit les cas de retrait de l'autorisation, alors que l'article 103 stipule les modalités permettant à l'Arav de procéder à la suspension immédiate sans mise en demeure préalable.

Pour ce qui est des dispositions pénales, des amendes financières allant de deux à dix millions de dinars sont prévues par la loi. A titre d'illustration, l'article 107 stipule qu'est puni d'une amende de 2 à 10 millions DA toute personne physique ou morale exploitant un service de communication audiovisuelle sans l'autorisation prévue par la loi.

Le même article précise que la juridiction compétente ordonne la confiscation des matériels et installations utilisés pour l'exploitation du service de communication audiovisuelle.

H. Gh./APS

Dans l'attente des textes d'application...

La loi relative à l'audiovisuel a tracé les grandes lignes et les contours généraux de la création des chaînes de télévision, laissant aux textes d'application et au cahier des charges les détails pour éviter toute confusion ou mauvaise interprétation de cette loi.

Pour prétendre à la création de services de communication audiovisuelle thématiques (chaîne TV ou radio), la loi sur l'audiovisuel dispose que les candidats doivent «justifier du statut de personne morale de droit algérien, de la nationalité algérienne de tous les actionnaires, tous les actionnaires doivent jouir des droits civils et ne doivent pas avoir été condamnés à une peine infamante ou pour trouble à l'ordre public».

De plus, l'instruction des candidatures par l'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) comporte l'audition publique des candidats dont le dossier est recevable.

Il est tenu compte en «priorité de la diversification des opérateurs et de la nécessité de se prémunir des abus de

position dominante et autres pratiques entravant le libre exercice de la concurrence, l'expérience des candidats dans les activités audiovisuelles, le financement et les perspectives de croissance des ressources au profit de l'activité audiovisuelle et la contribution à la production nationale des programmes».

L'autorisation de création de tout service de communication audiovisuelle (chaîne TV) est «subordonnée au versement d'une contrepartie financière».

La durée de l'autorisation délivrée pour l'exploitation d'un service de diffusion télévisuelle est de 12 ans et de 6 ans pour un service de diffusion sonore (radio).

Cette durée d'autorisation est renouvelée hors appel à candidature par l'autorité concédante après avis motivé de l'Arav, et l'autorisation est délivrée au nom de la personne morale retenue. L'autorisation est exclusive à son bénéficiaire.

Le délai de mise en exploitation du service de communication audiovisuelle est fixé à une année pour le service de diffu-

sion télévisuelle et à 6 mois pour le service de diffusion sonore et dans le cas de non-respect de ces délais par le bénéficiaire, l'autorisation lui est retirée d'office.

En cas de mise en vente d'une entreprise exploitant un service de communication audiovisuelle, l'autorité concédante «peut accorder, hors appel à candidature, le transfert des droits liés à l'autorisation au profit du nouvel acquéreur».

L'autorité concédante exerce le droit de préemption au profit de l'Etat.

Les personnes morales exploitant des services de communication audiovisuelle relevant du secteur public «peuvent participer au capital social des personnes morales exploitant des services de communication audiovisuelle autorisés».

Le cahier des charges relatif à l'audiovisuel a «été discuté, amendé et il est en voie de finalisation» pour qu'il soit ensuite transmis au secrétariat du gouvernement, a-t-on appris auprès d'une source proche du dossier.

Commentant la loi sur l'audiovisuel, le

professeur Redouane Boudjmaa, spécialiste des médias, a estimé que le problème résidait dans «la non promulgation des décrets d'application de cette loi», d'où actuellement «la confusion totale» dans ce secteur.

«Le seul décret d'application qui a été promulgué c'est celui relatif aux indemnités des membres de l'Arav», a-t-il dit.

«Sans textes d'application et un cahier des charges rendu public, l'opinion publique, les professionnels des médias et même tous les acteurs sociopolitiques ne pourront pas comprendre de manière claire ce qui relève de la loi et de son application», a-t-il indiqué.

Il a précisé que pour le moment, «il n'y a pas de précision juridique sur ce que les chaînes de télévision doivent respecter de manière claire et ce qu'il y a comme exigences dans ce cahier des charges», ajoutant que «nous avons actuellement dans la loi sur l'audiovisuel que les grandes lignes».

Hani T.

Ouargla

Plus de 27 500 quintaux de céréales moissonnés

■ Une «nette» hausse a été enregistrée cette saison en matière de production et de surfaces réservées à la céréaliculture, par rapport à celle écoulée de la saison 2014-2015, au cours de laquelle une production de 11 271 quintaux a été réalisée.



Ph. > D. R.

tendre et 81 ha d'orge, est localisée dans différents périmètres agricoles, sur le territoire des daïras de Ouargla, Hassi-Messaoud, Sidi-Khouiled, Hassi-Benabdallah et El-Hedjira, selon la même source. Une «nette» hausse a été enregistrée cette saison en matière de production et de surfaces réservées à la céréaliculture, par rapport à celle écoulée de la saison 2014-2015, au cours de laquelle a été réalisée une production de 11 271 quintaux, dont 8 885 quintaux de blé dur et 2 386 quintaux d'orge, sur une superficie globale de 380 hectares, a-t-on souligné. Les moyens nécessaires ont été mobilisés par la DSA, en collaboration avec la Coopérative des céréales et légumes secs (CCLS) de la wilaya de Ouargla, pour assurer le bon déroulement et la réussite de cette campagne, a-t-on signalé. Dans le cadre du programme de développement de cette filière agricole jugée stratégique, le secteur prévoit l'extension des superficies dédiées à la céréaliculture, à la faveur de facilités préconisées

par l'Etat dans le but d'encourager la pratique de l'activité agricole dans cette wilaya qui recèle d'importantes ressources hydriques et de vastes étendues de terres aptes à la mise en valeur. **R.R.**

Laghouat
De nouvelles structures pour le secteur du commerce

DE NOUVELLES structures, à caractère administratif et autres, sont venues renforcer le secteur du commerce dans la wilaya de Laghouat, a-t-on appris jeudi du directeur de wilaya du secteur. Parmi ces structures, la réalisation d'un laboratoire d'analyses, actuellement en phase d'équipement, pour renforcer l'activité de contrôle de la qualité des produits mis sur le marché et aider à la réduction des cas d'intoxication alimentaire, a précisé Nacer Benmenaâ. Le secteur a également bénéficié d'un nouveau siège pour sa direction de wilaya, pour un coût de 130 millions DA (étude et réalisation), qui viendra s'ajouter à l'inspection territoriale d'Aflou, d'un coût de 20 millions DA, réceptionnée récemment et appelée à couvrir les communes situées sur le flanc nord de la wilaya, a-t-il fait savoir. D'autres opérations, totalisant un financement de 146 millions DA, ont été accordées au secteur dans le cadre du dernier programme quinquennal 2010-2014 pour développer le circuit commercial et lutter contre le commerce informel dans cette wilaya. Il s'agit de l'aménagement des galeries commerciales du quartier El-Gouatine et du marché du quartier Seddikia, tous deux situés au chef-lieu de wilaya, selon le même responsable. La wilaya a bénéficié, en outre, de la réalisation d'un marché couvert, renfermant une trentaine de locaux au quartier des 450 logements, dans la commune de Laghouat, a ajouté M. Benmenaâ. Toutefois, et en dépit des efforts déployés dans le cadre de l'amélioration des circuits commerciaux par la réalisation et l'aménagement de nouveaux espaces appropriés, des aspects négatifs véhiculés par le commerce informel persistent et reviennent de manière récurrente dans certains points, à l'instar de "Rahbet Ezzitoune", dans la commune du chef-lieu de wilaya, constate-t-on. **S.O./APS**

Une production de 27 513 quintaux de céréales a été réalisée dans la wilaya de Ouargla, au titre de la campagne moissons-battage qui a pris fin début juin, a-t-on appris jeudi auprès de la Direction locale

des services agricoles.

Cette moisson, répartie entre 23 975 quintaux de blé dur, 1 027 quintaux de blé tendre et 2 511 quintaux d'orge, a été réalisée sur une superficie de 796 hectares, avec un rendement moyen

de plus de 35 quintaux à l'hectare, selon les données fournies par le Service de la production et de l'appui technique (Sopat) à la DSA. Cette superficie emblavée sous pivot, soit 685 ha consacrés au blé dur, 30 ha au blé

Naâma

Plusieurs opérations pour moderniser et renforcer les installations énergétiques

Plusieurs opérations visant à moderniser et renforcer les installations et équipements énergétiques (électricité et gaz) ont été réalisées en 2015 à travers la wilaya de Naâma, a-t-on appris auprès de la direction de wilaya de Naâma de la Société de distribution de l'électricité et du gaz de l'Ouest (SD-Ouest). Ces actions ont permis l'extension des réseaux d'électrification et de distribution du gaz, dont un linéaire d'électrification de 360 km dans le cadre du transfert de l'eau de Chott-El-Gharbi de Naâma vers les régions du sud de la wilaya de Tlemcen, et celles du sud-ouest de la wilaya de Sidi Bel-Abbès, en plus de la réalisation d'un réseau long de 150 km, soit 256 nouveaux raccordements, pour l'électrification des périmètres agricoles, a indiqué le directeur de la société de distribution, Ali Taïbouni. Les opérations menées par l'entreprise, visant la couverture des besoins en énergie électrique et l'amélioration du réseau de distribution, ont porté aussi sur le renforcement des installations

énergétiques, la réalisation de six nouvelles lignes et de nouveaux raccordements de moyenne tension totalisant un linéaire de 150 km, a-t-il précisé. Ces lignes ont été installées à travers plusieurs régions, dont Sfissifa (20 km), Founassa (48 km), Ain-Sefra (11 km), Boussemghoune (30 km) et Belyata dans la commune de Moghrar (28 km), a ajouté le même responsable. Le programme d'alimentation en énergie électrique et en gaz des nouveaux lotissements et quartiers, pour lequel a été consacré un montant de 765 millions DA, a été concrétisé à plus de 67%, a révélé le même responsable, signalant que l'entreprise a réalisé en matière de distribution de l'énergie une hausse de 18% des ventes d'électricité par rapport à 2014, en plus de l'extension des réseaux et l'accroissement du nombre de transformateurs électriques. M. Taïbouni a aussi fait part du raccordement de 2 405 nouveaux abonnés au réseau électrique de basse tension et 33 à celui de moyenne tension, en plus de 3 324

nouveaux clients au réseau d'alimentation en gaz naturel. S'agissant du programme d'amélioration de la qualité des prestations, il est relevé, pour un investissement de 1,247 milliard DA, l'installation l'an dernier de 42 nouveaux transformateurs électriques. De même, est-il signalé la mise en exploitation, durant la même période, de sept projets d'alimentation en gaz naturel pour les foyers des localités et bourgades enclavées à travers les communes d'El-Kasdir, Ain-Ouerka, Olgag, Amar, Kalaât Cheikh Bouâmama et Touadjar. La wilaya de Naâma a enregistré, entre 2000 et 2014, une amélioration sensible en matière de distribution de l'électricité et du gaz, qui s'est traduite par la réalisation, pour un investissement global de plus de 1,963 milliard DA, d'un total de 10 730 raccordements au réseau électrique et de 5 066 branchements au réseau de gaz, selon les données de la SD-Ouest (filiale du groupe Sonelgaz).

Ilham N./APS

Ain Témouchent

Neuf projets aquacoles avalisés

Neuf projets aquacoles ont été avalisés récemment dans la wilaya d'Ain Témouchent pour la relance de la filière, a-t-on appris jeudi dans un communiqué émanant de cette wilaya. Ces projets aquacoles ont été agréés dans le cadre de la relance de la cette filière, la promotion de l'investissement et l'amélioration du climat d'affaires au niveau d'Ain Témouchent, à travers les mesures prises par le chef de l'exécutif de wilaya pour faciliter l'acte d'investissement et lever

toutes contraintes bureaucratiques qui faisaient obstacle à la matérialisation des projets d'investissement, a-t-on indiqué. Les projets avalisés, lors d'une réunion présidée par le wali d'Ain Témouchent, Hamou Ahmed Touhami, portent notamment sur cinq sites pour l'élevage de la dorade et du loup de mer et l'extension de la ferme «Aquasole» au niveau de la plage de S'biaat, en exploitation actuellement et qui produit de manière cyclique plus de 250 tonnes de poissons d'eau pour

atteindre une production de 700 tonnes à la fin de l'année 2016. Par ailleurs, le secteur de l'aquaculture sera renforcé par quatre nouveaux projets dans le cadre de la concession, dont la signature est prévue dimanche prochain, comme l'a indiqué le wali, a-t-on ajouté de même source qui a souligné que cette décision a été prise après l'approbation, au mois de juin en cours, du plan d'aménagement de la zone d'activité de S'biaat qui totalise 27 sites dont celles dédiées à l'aquaculture. Il s'agit,

entre autres, des projets «Aqua Future» sur le site de Madagh2, d'une ferme «Med Aqua» à Bouzedjar, de la ferme aquacole «RCKH Fish» à Sassel, de «Aqua Almarsam» dans la zone de Sidi Djelloul. Les neuf nouveaux projets d'investissement dans le domaine de l'aquaculture devront atteindre 4 500 tonnes par cycle de production et générer plus de 450 postes de travail, selon le directeur de la pêche et des ressources halieutiques de la wilaya, Sahnoun Boukabrine.

Ali O./Agences

Prise en charge de l'autisme

Installation d'un groupe de travail interministériel

Un groupe de travail interministériel a été installé à Alger pour la mise en place d'une feuille de route afin d'améliorer la prise en charge de l'autisme.

Par Souhila B./APS

L'installation de ce groupe ministériel intervient suite aux journées d'étude organisées par le ministère les 2 et 3 avril derniers, coïncidant avec la Journée mondiale de l'autisme, a précisé le P^r Mohamed El-Hadj, directeur des structures sanitaires au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Cette démarche a pour finalité la mise en place d'un plan d'action pour lancer un programme national de prise en charge de l'autisme en Algérie qui repose essentiellement sur la formation des différents encadreurs et les parties concernées dans divers départements ministériels, dont les secteurs de la Santé, l'Education nationale, la Solidarité nationale et la Famille, l'Emploi, le Travail et la Sécurité sociale et l'Enseignement supérieur. Le ministère de la Santé œuvrera, conformément aux directives de l'OMS et dans le cadre de cette commission, à dégager un consensus médical sur les spécialités qui interviennent dans le traitement de l'autisme afin de décharger les familles



et l'Etat, a expliqué le P^r El-Hadj, rappelant que le taux de prévalence de l'autisme était de 2 à 4% dans le monde. De son côté, le chef du projet et chargé des programmes de santé psychiatrique au ministère de la Santé, Mohamed Chekali, a souligné l'importance du projet qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de la santé du citoyen à travers la mise en place d'un consensus national et un plan d'action uni afin de lancer les études épidémiologiques sur l'autisme et

s'enquérir des activités de chaque secteur pour répondre aux besoins de cette catégorie de malades. Pour sa part, le

chef de service pédiatrie à l'Etablissement hospitalier Mohamed-Lamine-Debaghine (ex-Maillot), le P^r Abdennour Araba, a salué cette initiative qui contribuera non seulement à améliorer le traitement mais aussi à atténuer la charge sur les familles qui, depuis la naissance de l'enfant, galèrent pour assurer une prise en charge jusqu'à l'âge de la scolarité. Il a, dans ce sens, déploré le retard enregistré en matière de prise en charge du handicap en Algérie y compris l'autisme, souhaitant que le groupe ministériel qui vient d'être installé puisse jouer un rôle dans la prise en charge médicale et sociale à travers l'insertion de cette catégorie.

Souhila B./APS

Selon Abdelmalek Boudiaf

Présentation en juillet du nouveau projet de loi sur la santé

Le projet de loi sur la santé sera présenté en juillet devant les membres du gouvernement, a annoncé, jeudi à Alger, le ministre de la Santé, Abdelmalek Boudiaf. Le ministre qui recevait la présidente de la Commission régionale de certification de l'éradication de la poliomyélite en Afrique, P^r Leke Rose Gana Fomban, a indiqué que le nouveau projet de loi sur la santé sera soumis au gouvernement en juillet, avant sa présentation devant les deux chambres du Parlement. Le projet de loi en question a été élaboré suite à une série d'assises régionales et nationales, organisées par le ministère de la Santé avec la participation de tous les acteurs. Ce projet de loi devra remplacer l'actuelle loi qui remonte à 1985 et qui n'est plus adaptée aux mutations socio-économiques et culturelles de la société algérienne. Le projet de loi qui maintient la gratuité des soins renferme 475 articles touchant à plusieurs volets.

F.D.

Sensibilisation sanitaire

Partenariat entre les ministères de la Santé et des Affaires religieuses

Un accord-cadre de partenariat a été signé jeudi à Alger entre le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et celui des Affaires religieuses et des Wakfs afin d'instaurer une culture sanitaire et préventive au sein de la société. L'accord a été signé par les ministres des deux secteurs, respectivement Abdelmalek Boudiaf et Mohamed Aïssa, en présence des cadres des deux ministères. Le ministre de la Santé s'est félicité de cet accord qui s'inscrit dans le cadre de la complé-

mentarité entre les secteurs, le qualifiant «de bonne initiative» qui servira toute une société et contribuera à l'instauration d'une culture sanitaire complémentaire aux campagnes de prévention organisées par le ministère. De son côté, le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs a estimé que l'introduction des conseils de santé et de sensibilisation ainsi que les activités religieuses menées par les mosquées «est une protection de la société et des générations à venir», saluant le rôle accompli par la

mission des médecins qui accompagnent les hadjis dans les Lieux saints de l'Islam. A cette occasion, il a annoncé le renforcement de cette coopération entre les deux ministères en envoyant des missions sanitaires pour accompagner les fidèles à la Omra à partir de la prochaine saison ainsi que le déplacement des imams dans les hôpitaux pour donner de l'espoir et aider les malades sur le plan psychologique. Dans ce contexte M. Aïssa a appelé le ministère de la Santé à fournir aux imams les orienta-

tions sanitaires nécessaires pour donner des informations justes et les supports à même de faire réussir les campagnes de sensibilisation menées par les mosquées au profit du citoyen. Les deux ministères ont élaboré un programme annuel pour ces campagnes de sensibilisation menées par les mosquées concernant le don du sang, le don d'organes, la prévention contre les maladies transmissibles et non transmissibles et l'humanisation de la profession.

Samy H.

Bébés Zika

Le diagnostic ne doit pas se borner à déceler la microcéphalie

Le diagnostic de l'infection par le virus Zika ne devrait pas se fonder uniquement sur la détection de la microcéphalie chez les nouveau-nés, mais prendre aussi en compte d'autres anomalies cérébrales, selon une étude publiée jeudi. La microcéphalie est une malformation grave et irréversible, généralement rare, qui se manifeste par un crâne et un cerveau anormalement petits. L'épidémie de Zika qui touche plusieurs pays d'Amérique du Sud depuis la fin de l'an dernier a entraîné une flambée de microcéphalies attribuées au virus.

Le Brésil est le pays le plus touché par Zika, avec près de 1,5 million de personnes contaminées et plus de 1 600 bébés nés avec une microcéphalie. En étudiant 1 500 nouveau-nés suspects d'avoir été contaminés par Zika au Brésil, les chercheurs ont rejeté près de 900, la plupart d'entre eux étant des bébés normaux nés avec de petites têtes. Les 600 cas restants ont été classés comme des cas «probables» ou «certains» de Zika en se basant sur des imageries montrant des calcifications ou d'autres anomalies neuro-

logiques, alors même que d'autres infections possibles comme la syphilis transmise par la mère ou la toxoplasmose avaient été éliminées. «Pourtant dans un cas sur cinq, le périmètre crânien était normal, ce qui suggère que la seule microcéphalie ne suffit pas pour détecter un cas de Zika chez un nouveau-né», souligne le P^r Cesar G. Victora de l'Université de Pelotas (Brésil) qui a dirigé l'étude. Les chercheurs ont également découvert que les mères des 600 bébés probablement contaminés avaient nettement plus souffert d'éruption cutanée

pendant leur grossesse (61% contre 21% pour les femmes ayant mis au monde des bébés non atteints).

Les bébés contaminés avaient également quatre fois plus de risques de mourir au cours de la première semaine de leur vie que les autres. «Nos résultats suggèrent que chez les femmes enceintes affectées par le Zika, certains fœtus auront des anomalies cérébrales et une microcéphalie, d'autres des anomalies avec une tête de dimension normale, tandis que d'autres ne seront pas atteints», résume le P^r

Victora. Interrogé par l'AFP, il précise qu'il faudrait généraliser d'autres tests, notamment des échographies crâniennes ou des tests sanguins chez les bébés pour détecter le virus Zika. Il n'a pas pu fournir d'estimation sur le nombre de nouveau-nés non diagnostiqués, probablement parce qu'ils ont été contaminés en fin de grossesse «lorsque leur tête avait déjà atteint une taille normale». Les lésions cérébrales qu'ils présentent pourraient néanmoins se traduire par des «retards de développement», avertit-il.

R.S.

Selon le quotidien français L'Humanité

Au Maroc, la liberté d'expression est «en danger»

■ Le quotidien français L'Humanité a affirmé jeudi qu'au Maroc la liberté d'expression est «en danger», citant le procès, mercredi, de l'historien marocain Maâti Monjib et de six défenseurs des droits de l'homme marocains, reporté pour la cinquième fois pour le 26 octobre prochain.

Par Kamel L.

Au Maroc, la liberté d'expression est «en danger». «Répression policière, intimidations, harcèlements, expulsions : au Maroc, les entraves à la liberté d'expression se durcissent. Les procédures judiciaires à l'encontre des journalistes, des militants ou des intellectuels – qui critiquent les méthodes anticonstitutionnelles et immorales du gouvernement – se multiplient», écrit le journal qui rappelle, par ailleurs, que les sept inculpés ont été poursuivis, en octobre 2015, pour «atteinte à la sécurité de l'Etat» et «financements étrangers illégaux». Pour étayer ses propos, L'Humanité cite Sandrine Lacombe, fondatrice du comité de soutien international au chercheur et journaliste marocain Maâti Monjib, qui a

qualifié ce procès de «cas grave». «Depuis la mort du roi Hassan II, il n'y a pas eu de telles d'accusations à l'encontre de journalistes ou de défenseurs des droits de l'homme. Les ONG internationales s'inquiètent et craignent que cet événement ne soit le début d'une situation qui ne va aller qu'en s'empirant», a-t-elle dit au journal qui rappelle qu'en 2014, l'association marocaine de défense des droits de la presse «Freedom Now» tirait déjà la sonnette d'alarme en affirmant que «la situation de la liberté des médias et d'expression au Maroc aujourd'hui est pire que celle qui avait prévalu durant les trois dernières années du siècle dernier». L'Humanité évoque également le dernier rapport de 2016 de Reporters sans frontières (RSF) qui a relevé «une lente mais régulière dégradation des



PH : DR

libertés de la presse au Maroc», soulignant que les autorités du royaume «resserrent de plus en plus l'étau sur les médias pour les dissuader de traiter les sujets hautement sensibles (monarchie, islam, Sahara occidental)». Revenant au procès des sept militants, qu'il a estimé d'exemple «criant», le quotidien français explique qu'en raison de leurs activités au sein d'associations, pour la défense des droits humains, de la liberté d'expression, des droits numé-

riques et pour le journalisme d'investigation, «ils sont tous accusés d'avoir porté atteinte à l'intégrité de l'Etat». «Ils sont également poursuivis pour avoir perçu des financements illégaux venant de l'étranger, qui auraient – soi-disant – servi à l'organisation de formations pour utiliser l'application multimédia Story Maker», un logiciel qui «permet aux journalistes professionnels et aux citoyens de faire du reportage mobile», écrit le journal, qui ironise que pour le gou-

vernement, Story Maker est «une menace». Il s'inquiète sur leur sort car, comme il a précisé, «si les charges encourues contre les accusés sont retenues, ils risquent de lourdes amendes ou entre un et cinq ans d'emprisonnement», relevant par ailleurs, si le printemps marocain est en berne pour la liberté d'expression, les actions des ONG au Maroc sont aussi touchées par cette panne démocratique.

K.L.

Sahara occidental

Mogherini souligne le rôle important de la Minurso

La chef de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, a reconnu le rôle «important» de la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental (Minurso), soulignant que l'Union européenne (UE) «partage» la position du Conseil de sécurité de l'ONU qui a souligné la nécessité pour la mission d'exercer à nouveau pleinement ses fonctions. La résolution du Conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 29 avril dernier «reconnaît le rôle important joué par la Minurso sur le terrain et la nécessité que la mission puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions. L'UE partage cette position et soutient les efforts continus du secrétaire général et du Conseil de sécurité de l'ONU», a-t-elle affirmé dans sa réponse à Miguel Viegas qui l'interpellait sur l'expulsion du Sahara occidental de la composante civile de la Minurso. La haute représentante de l'UE aux Affaires étrangères et la politique de sécurité a réaffirmé, à l'occasion, le soutien de l'UE aux efforts du secrétaire général de l'ONU pour «parvenir à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental dans le cadre d'arrangements conformes aux buts et principes de la Charte des Nations unies». Le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté fin avril une résolution prorogeant d'un an le mandat de la Minurso et jugeant «urgent» que la mission puisse de nouveau exercer pleinement ses fonctions dans un délai de 90 jours. La résolution du Conseil adoptée lors d'un vote par 10 voix pour, deux contre (Venezuela et Uruguay) et trois

abstentions (Angola, Nouvelle-Zélande et la Russie), a déploré que la «capacité de la Minurso de s'acquitter pleinement de son mandat ait été limitée», l'essentiel de sa composante civile, y compris le personnel politique, ne pouvant exercer ses fonctions dans la zone d'opérations de la Mission. Plus de 80 fonctionnaires civils de la Minurso ont été expulsés en mars dernier du Sahara occidental par le Maroc à la suite de déclarations du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, qui a qualifié la présence marocaine au Sahara occidental d'occupation, lors d'une visite début mars dans un camp de réfugiés sahraouis. Rabat a décidé en outre de supprimer une contribution financière de trois millions de dollars à la mission onusienne.

Répression violente d'une manifestation contre le pillage des ressources naturelles

Les forces d'occupation marocaines sont intervenues violemment pour disperser une manifestation des Sahraouis contre la présence de la société polonaise Geofizyka Krakow au Sahara occidental travaillant pour le compte du Maroc, rapporte l'agence de presse sahraouie SPS. «Cette société est engagé par le Maroc pour mener des études sismiques dans les zones occupées du Sahara occidental», a déclaré le ministère des Territoires occupés et de la Communauté sahraouie établie à l'étranger, cité par la même source. Les manifestants étaient venus protester pacifiquement contre le

pillage des ressources naturelles et la présence d'entreprises étrangères, comme la société polonaise Geofizyka Krakow, au Sahara occidental, violant ainsi le droit international et le droit du peuple sahraoui sur ses ressources naturelles, selon la même source. Mardi, la Banque centrale de Norvège a exclu deux sociétés pétrolières qui opèrent au large des côtes du Sahara occidental pour le compte du Maroc, en raison de «graves violations des normes éthiques fondamentales», d'après une évaluation menée par le Conseil de l'éthique de la banque cité par

l'agence de presse Reuters. Il s'agit de Cairn Energy, une entreprise de production et de distribution d'énergie basée à Edimbourg, et de l'américaine Kosmos Energy (dont le siège se situe à Dallas), exclues pour cause de «graves violations des normes éthiques fondamentales à travers leur exploration d'hydrocarbures au large des côtes du Sahara occidental pour le compte des autorités marocaines», a indiqué le Conseil de l'éthique qui a recommandé de les exclure, précise l'agence.

Faiza O./APS

Tunisie/ Concertations autour du futur gouvernement d'union

Parachèvement de la première étape

La première étape des concertations sur la formation d'un gouvernement d'union nationale en Tunisie prend fin avec la finalisation d'un document-synthèse qui servira de programme commun qui détermine les priorités nationales du futur exécutif, a indiqué la présidence. Pour cette dernière étape, le président Béji Caïd Essebsi reçoit les participants à la consultation entamée depuis près d'un mois en vue de la mise en forme de l'initiative présidentielle sur la formation d'un gouvernement d'union nationale. «On procédera à la discussion et à la finalisation du document-synthèse qui servira de programme commun au prochain gouvernement, lequel programme émane des propositions du chef de l'Etat contenues dans son initiative accouplées à celles exprimées jusqu'ici par les participants aux

débats, soit oralement, soit par écrit», a ajouté la présidence. La commission chargée de synthétiser les différentes propositions devrait soumettre mercredi un document de synthèse comportant les grandes priorités du prochain gouvernement d'union nationale, et dont la composante sera dévoilée après l'Aïd el fitr, selon la même source. Le président tunisien avait proposé, début juin, la formation d'un gouvernement d'union, qui sera chargé de l'exécution des priorités convenues entre les partis politiques et les organisations nationales, un exécutif appuyé par les acteurs sociopolitiques et regroupant l'Union générale du travail tunisienne (Uggt), le patronat (Utica), la coalition au pouvoir et éventuellement des indépendants et des représentants de l'opposition.

R.M.



Niger

La difficile lutte contre Boko Haram

■ Après l'attaque massive début juin de la ville de Bosso, dans le sud-est du Niger, les jihadistes nigériens de Boko Haram qu'on disait affaiblis ont démontré qu'ils disposaient encore de capacités de nuisance importantes. Mais de nombreuses zones d'ombre entourent le groupe.

Le groupe islamiste a lancé une offensive d'ampleur sur Bosso, avec plusieurs centaines d'éléments. Ceux-ci ont facilement débordé les forces nigériennes : 24 soldats nigériens et deux nigériens ont été tués. Une démonstration de force qui a marqué les esprits et conduit près de 50 000 personnes à fuir. «Si Boko Haram est fort, c'est surtout parce que les armées de la région à l'exception du Tchad sont faibles», souligne une source militaire rappelant que Boko Haram avait déjà pris Bosso en 2015. Le harcèlement, les attaques et incursions sont incessantes autour du lac Tchad. Boko Haram s'est aussi régulièrement emparé de véhicules, armes, uniformes des armées qu'il combat. Le groupe a aussi pillé d'importants stocks d'armement moderne de l'armée nigérienne. «Boko Haram n'est plus capable de frapper N'Djamena», la capitale du Tchad, et «ne va plus dans les grandes villes», résume le général français Patrick Brethous, commandant de l'opération anti-jihadiste Barkhane au Sahel. «Cette menace n'est pas éradiquée, mais (elle) est diminuée et Boko Haram a une capacité de nuisance». La nébuleuse Boko Haram – qui sévit principalement au carrefour du Niger, du Nigeria, du

Tchad et du Cameroun – reste peu connue. Il est difficile de savoir qui en est le chef depuis la disparition médiatique de son chef Abubakar Shekau. Shekau apparaissait affaibli dans une vidéo en avril. Certaines sources pensent qu'il est «peut-être mort de maladie» et a laissé la place à d'autres, notamment au Camerounais Babagana (Ba'na) Bulachira (ou Bachera). D'autres estiment n'avoir aucune preuve d'une éventuelle succession. En tout état de cause, le groupe est fragmenté et dispose de commandants régionaux, disposant d'une réelle indépendance opérationnelle. A Bosso, Boko Haram ne s'est pas attaqué directement aux populations même s'il a fait des victimes collatérales. Le 16 juin, des éléments du groupe ont tué sept gendarmes à Nguaguam, tout en assurant à la population qu'ils ne s'en prendraient pas aux civils. Certains y voient un changement de modus operandi, contrastant avec les massacres passés. Pour le chercheur Marc-Antoine Pérouse de Montclos, spécialiste du groupe, «cela ressemble surtout à un retour à 2012». A l'époque, Boko Haram s'en prenait surtout aux forces de sécurité ou aux «collaborateurs». Le groupe est ensuite passé à une «stratégie de la terreur» pour lutter contre



Ph. > D. R.

les milices et décourager les collaborateurs. C'est une des grandes questions. Les estimations varient entre 5 000 et plusieurs dizaines de milliers de combattants. Une des forces du groupe – qui complique les estimations – est que ses éléments peuvent se fondre dans la population dont ils sont issus. Ils bénéficient de complicités locales qui vont d'un soutien actif (approvisionnement en nourriture, renseignement) jusqu'à la simple bienveillance. «Boko Haram est partout. Ils ont des complices dans la population, dans les camps de réfugiés et de déplacés», admet une source nigérienne. Moussa Yangari, figure de la société civile nigérienne, souligne que la force de Boko Haram coïncide avec l'absence de l'Etat. «L'armée et les autorités sont

souvent mal acceptées. Il n'y a pas forcément une adhésion au projet» de Boko Haram «mais une certaine sympathie qui peut aller plus loin», dit-il. Il rappelle que la décision des autorités nigériennes d'évacuer les zones du lac Tchad où travaillaient des pêcheurs et agriculteurs a été mal vécue par les déplacés qui se retrouvent sans ressources et à mendier. Il dénonce aussi la corruption et le manque de justice : «On ne peut pas régler le problème de Boko Haram, sans régler ses causes». Au Niger, des milices anti-Boko Haram, «se mettent en place sans les autorités, mais on ne va pas les interdire. Elles peuvent apporter quelque chose», confie un haut responsable de la sécurité. Mais comme le souligne M. Pérouse de Montclos : «Il n'y a pas de coordination entre les

forces de sécurité et les milices. Il y a déjà eu des exactions. Certains groupes sont aussi récupérés par des caciques locaux. Les milices peuvent devenir partie du problème». Le risque est aussi que l'armée fasse «une guerre par procuration». La force mixte de 8 500 hommes qui regroupe Niger, Tchad, Nigeria, Cameroun, et désormais le Bénin, n'a jusqu'ici pas fait preuve d'une grande coordination. Le Niger avait promis une offensive coordonnée pour prendre le groupe en tenaille, reprenant des annonces similaires faites par d'autres pays. Si le Tchad est déjà intervenu chez ses voisins, une grande offensive est toujours attendue. Des sources militaires notent toutefois une meilleure coordination des moyens aériens.



Points chauds

Remontée

Par Fouzia Mahmoudi

Alors que ces derniers mois ont été assez difficiles pour l'ancien président français Nicolas Sarkozy, il semblerait qu'une éclaircie soit à l'horizon alors qu'il commence à remonter dans les sondages et à rattraper son retard face à Alain Juppé, son très probable adversaire lors de la primaire de droite de novembre prochain qui désignera le candidat officiel des Républicains pour la présidentielle de 2017. En effet, à quatre mois et demi du premier tour de la primaire, Alain Juppé (39% des intentions de vote) dépasse toujours Nicolas Sarkozy (29%), mais l'ex-chef d'État reprend l'ascendant auprès de l'électorat de droite, selon un dernier sondage publié ce jeudi. Le maire de Bordeaux perd 2 points par rapport à une précédente enquête de février-mars quand Sarkozy en gagne 6. Auprès des sympathisants de droite, qui sont les plus susceptibles de voter à la primaire en vue de la présidentielle, Alain Juppé, crédité de 37% d'intentions de vote, perd 5 points au profit de Nicolas Sarkozy (32%, +5,5%), selon une autre récente enquête. La remontée de l'ancien président de la République est encore plus nette auprès des seuls proches de son parti, Les Républicains, qui le placent désormais en tête au 1^{er} tour avec 39% (+7), contre 33% (-4) à l'ex-Premier ministre. Bruno Le Maire obtient 12% (-1) d'intentions de vote auprès de l'ensemble des personnes interrogées et François Fillon est stable à 11%. Au second tour, Alain Juppé (59%, -5) est toujours donné gagnant, malgré une forte remontée de Nicolas Sarkozy (41%, +5). Le maire de Bordeaux est également donné gagnant, par 55% (-8) contre 45% (+8) à Nicolas Sarkozy par les proches de la droite et du centre, mais la dynamique est nettement en faveur de ce dernier. Les seuls proches de LR placent, en revanche, Nicolas Sarkozy en tête au second tour, avec 52% (+9) contre 48% (-9) à l'ancien Premier ministre. Selon cette enquête, 9% (-1) des personnes interrogées se disent «tout à fait certaines d'aller voter» au 1^{er} tour de la primaire, le 20 novembre. Reste à savoir si cette nouvelle dynamique se poursuivra sur la longueur et surtout si les soucis judiciaires de Sarkozy qui risquent de ressurgir à n'importe quel moment vont une fois encore écorner l'image de celui qui a laissé un bien mauvais bilan de son mandat passé à l'Élysée.

F. M.

Istanbul

Les kamikazes voulaient prendre des dizaines de voyageurs en otages

Les trois kamikazes de l'attaque à l'aéroport d'Istanbul avaient prévu de prendre en otages des dizaines de voyageurs à l'intérieur du terminal d'Atatürk avant d'actionner leurs charges explosives, rapporte hier un quotidien turc. Au moins 44 personnes ont perdu la vie et plus de 260 ont été blessées mardi soir dans un triple-attentat suicide, la plus meurtrière d'une série d'attaques à Istanbul depuis le début de l'année. Selon le quotidien *Sabah* proche du gouvernement, le bilan du carnage aurait pu être nettement plus élevé si les assaillants n'avaient pas été interceptés à l'entrée du terminal par un officier de police. «Les manteaux qu'ils portaient pour cacher leurs charges explosives, malgré la chaleur, ont attiré l'attention de civils et d'un officier de police», souligne le journal. Plusieurs médias turcs ont publié des images tirées des caméras de

surveillance de l'aéroport, montrant trois hommes portant des vestes de couleur sombre et des casquettes de baseball pour deux d'entre eux. Plusieurs médias turcs ont publié des images tirées des caméras de surveillance de l'aéroport, montrant trois hommes portant des vestes de couleur sombre et des casquettes de baseball pour deux d'entre eux. Après l'arrestation jeudi de 13 personnes à Istanbul, dont neuf étrangers, et de neuf autres dans la province occidentale d'Izmir, les détails se précisent sur les kamikazes, un Russe, un Ouzbek et un Kirghiz, selon les autorités turques. Ces derniers ont pointé le groupe Etat islamique (EI), même si l'organisation jihadiste n'a pas revendiqué l'attaque. Selon le quotidien *Hürriyet*, les trois assaillants avaient loué un appartement dans le quartier de Fatih, densément peuplé de Syriens, Palestiniens, Libanais et

Jordaniens, en payant une avance de 24 000 livres turques (environ 7 500 euros) pour un an. Le journal a recueilli le témoignage de plusieurs habitants du quartier. Une voisine du dessus, qui ne les a jamais vus, raconte s'être plainte auprès des autorités des odeurs chimiques qui se dégageaient de l'appartement loué après minuit. «Je suis allée voir le mukhtar (responsable du quartier) et il m'a renvoyée vers la municipalité». «La police est venue me voir après les attaques... J'ai habité au-dessus de bombes», dit-elle. Un plombier, présenté par ses initiales E.S., est la seule personne à avoir aperçu les kamikazes, selon *Hürriyet*. Deux jours avant les attaques, un homme est venu lui demander de réparer un robinet. «Il parlait turc avec un accent. Il m'a emmené dans son appartement... J'ai changé le robinet. J'ai vu trois personnes. On aurait dit des bandits».

Veillées de ramadhan à Dar Abdeltif

Des soirées artistiques à l'éventail bariolé

■ L'espace culturel de Dar Abdeltif a réuni, durant le mois sacré, des fans et des artistes de genres différents. De grands noms de la musique algérienne ont gratifié le public avec les plus belles chansons andalouses, du malouf, de la musique algéroise et kabyle.



Par Abla Selles

Dar Abdeltif à Alger continue d'ouvrir ses portes au public en ce mois de ramadhan, lui offrant une variété culturelle riche en rythmes et en mélodies. C'est pour la troisième année consécutive que cet établissement culturel œuvre pour présenter la richesse culturelle de notre pays au public durant le mois sacré. En effet, dès le premier week-end de jeûne, le public était invité à Dar



Abdeltatif pour assister aux plus belles soirées musicales, cent pour cent algériennes. C'est à travers des artistes de renom que le public assiste à des spectacles représentant les quatre coins du pays. Des soirées de musique andalouse, du chaâbi, du malouf, de la musique algéroise et de la musique kabyle sont proposés au public tous les jeudis et vendredis. Les fans de l'artiste Kamel Aziz étaient les premiers à remplir l'espace de spectacles à Dar Abdeltatif, suivis

par ceux du nouveau groupe El Dey qui a réussi, dès ses premières apparitions publiques, à attirer un nombreux public. Ce groupe, dont les membres sont des jeunes très talentueux et ambitieux, traite des sujets qui intéressent les jeunes et la société algérienne. La vedette du malouf de Annaba, Hamdi Bennani, était présente en ce mois de ramadhan à Dar Abdeltatif et a organisé une soirée inoubliable au bonheur des amoureux de ce style. La musique algéroise était repré-

sentée lors de ces soirées par la belle voix de Hamidou qui a fait danser l'assistance jusqu'à une heure tardive de la soirée du 17 juin. Ses fans étaient nombreux à l'applaudir, à chanter avec lui des chansons très connues et à danser sur les rythmes de ce patrimoine artistique. Jeudi dernier a réuni les mélomanes de la musique andalouse autour de la voix angélique de la diva Lila Borsali qui représente les écoles de Tlemcen et celle d'Alger. Dans un silence cathédral et avec

beaucoup d'émotions, le public a écouté des textes inédits de ce genre musical. Pour sa part, Lila Borsali n'a pas ménagé le moindre effort pour interpréter avec un grand professionnalisme du hawzi, un peu de aroubi et une nouba. Djafar Aït Menguellet était présent dans ce même espace de spectacles de lendemain pour chanter des chansons douces et d'autres rythmées du répertoire kabyle. Quant à la soirée du dernier jeudi du mois sacré, elle était animée par le groupe Imzad. Avec leur dynamique habituelle, les membres du groupe ont fait vibrer l'espace de spectacles avec des rythmes variés. Devant un public dont la majorité sont des jeunes, le groupe a chanté les meilleures chansons de son répertoire ainsi que celles de son dernier album. Les soirées ramadhanesques à Dar Abdeltatif devaient être clôturées hier soir avec une lemme becharia animée par l'artiste Souad Asla. Organisé par l'Agence algérienne pour le rayonnement culturel (AARC), l'événement nocturne qui s'est tenu du 9 juin au 1^{er} juillet, était un espace où les Algérois ont assisté à des soirées musicales dans un environnement féérique.

A. S.

Exposition photos au Parlement européen

La ville de Constantine présentée au monde

Constantine s'est invitée mercredi au Parlement européen, à Bruxelles, le temps d'une exposition photos qui a mis en avant la richesse architecturale de cette vieille ville, ses ponts suspendus, ses vieux métiers d'artisanat et les coutumes de la population de l'ancienne Cirta, consacrée en 2015, capitale de la culture arabe. Organisée par la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb au Parlement européen (DMAG), cette exposition intitulée «Constantine, regards croisés, patrimoine et culture» a été réalisée par un groupe de photographes, algériens et européens, qui ont immortalisé les merveilles de la ville du vieux rocher. Lancée en 2014 à Constantine par la délégation de l'UE en Algérie dans le cadre de la 2^e édition de la résidence euro-algérienne des photographes, cette initiative visait à mettre en place une exposition photos itinérante et un livre d'art sur la ville de Constantine qui a été présenté à l'occasion de l'exposition. Elle a, ainsi, plaidé pour «le renforcement des instruments de coopération et la promotion davantage du dialogue interculturel» pour ouvrir le champ à

d'autres collaborations. De son côté, l'ambassadeur, chef de la délégation de l'UE en Algérie, Marek Skolil, a estimé que cette œuvre collective réalisée par 10 photographes algériens et 10 autres européens, visait à «stimuler l'échange artistique entre artistes algériens et européens» et à «jeter des ponts entre cultures». L'ambassadeur d'Algérie à Bruxelles, Amar Belani, a salué le «magnifique travail artistique» accompli par le groupe de photographes, algériens et européens, qui ont «croisé les regards» pour réaliser «ces photos qui saisissent et capturent la réalité d'une ville à l'histoire trois fois millénaire». Il a ainsi rendu hommage à tous ceux qui ont contribué à cette œuvre pour montrer «les multiples facettes» de l'ancienne Cirta, ainsi que l'influence de beaucoup de civilisations ottomane, phénicienne et arabo-islamique sur cette ville de culture et d'histoire. Les photos exposées, fruits d'une collaboration entre l'Algérie et l'Europe, permettent de confronter les regards d'artistes de nationalités diverses sur la ville de Constantine au riche patrimoine culturel et historique. «Mon travail

artistique s'est focalisé sur quelques détails d'une fresque au Palais Ahmed-Bey retraçant le périple du Bey Ahmed de Constantine vers les Lieux saints de l'Islam pour accomplir son devoir», a expliqué Fatima Chafaa qui participe à l'exposition. De ses déambulations à travers les ruelles du centre historique de la Souika, le photographe Salim Gora a capturé l'image d'un artisan dinandier, farouche gardien des traditions locales, décidé à préserver ce vieux métier menacé de disparition. «Dans mes promenades photographiques, j'ai sans cesse croisé les habitants de Constantine, chaleureux et amicaux. Ces gens-là ont déterminé ma deuxième préoccupation : les rencontrer à travers l'image dans le contexte de leur ville, de leurs métiers, de leur quotidien», a indiqué le photographe croate Hrvoje Rukavina, présent à l'exposition à Bruxelles. Par ailleurs, le film «Algérie vue du ciel» de Yann Arthus Bertrand et Yazid Tizi a été projeté en marge de cette exposition, révélant au public du Parlement européen un territoire aux paysages à couper le souffle et un spectacle éblouissant.

F. H.

Monologue de Samir Bouanani

«Metzaouedj Fi Outla» séduit les Relizanais

Le public relizanais a été subjugué par le monologue «Metzaouedj Fi Outla» (un mari en vacances) du comédien Samir Bouanani, présenté sur la scène de la maison de la culture de Relizane. Écrit par le dramaturge Mourad Senouci, ce monologue aborde l'histoire d'un jeune marié qui veut profiter de l'absence de son épouse, partie se soigner à l'étranger, pour ten-

ter de reprendre sa liberté et sa vie de célibataire. Tous ses plans, ses rêves et ses désirs de célibataire se trouvent compromis avec le retour de sa "moitié" et l'annonce de sa grossesse.

Le monologue «Metzaouedj Fi Outla» fête cette en 2016 sa dixième année, étant produit et présenté pour la première fois en 2006. Il a été présenté 200 fois dans différentes wilayas du pays

et à l'étranger notamment aux Etats-Unis d'Amérique, en France, en Tunisie, et au Maroc, tout récemment à l'occasion du festival du rire de Marrakech, a déclaré à l'APS le comédien Samir Bouanani. Ce dernier est en train d'achever une nouvelle pièce intitulée «Adda Zine El Hadda», un monologue écrit aussi par Mourad Senoussi traitant l'histoire d'un père harrag

qui tente de traverser la Méditerranée à bord d'un navire qui coule après avoir heurté des rochers. Adda a survécu au naufrage. Il se retrouve seul avec une actrice célèbre, sur une île déserte. «Metzaouedj Fi Outla» a été présenté durant ce mois de ramadhan à Alger, Oran et Chlef, où le monologue a connu un grand succès.

L. B.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

La Salle Ahmed-Bey de Constantine

2 juillet à partir de 22h30 : Soirées algériennes animées par les associations culturelles Merid Aissawa, Balabel El Andalou et El Hadhra El Aissawia Galerie Sirius (Télemly, Alger)

Jusqu'au 3 juillet : Exposition «Quatyorque» des artistes Karim Sergoua, Abdelkader Belkhorissat, Valentina Ghanem et Rachid Djemai.

Coup-franc direct

Se rejeter la balle éternellement

Par Mahfoud M.

Encore une fois, les responsables de la balle ronde nationale se donnent en spectacle et se rejettent la responsabilité. La qualification difficile des U17 face à leurs homologues libyens qui n'ont même pas osé s'entraîner et qui ont joué les deux matchs des éliminatoires de la CAN en Algérie en raison de la guerre dans leur pays, a fait sortir le DTN de son mutisme. Ce dernier accuse encore une fois les dirigeants des clubs de ne pas jouer le jeu et de ne pas s'occuper de la formation et c'est donc pour cela que les différentes sélections ne sont pas renforcées par les meilleurs joueurs. Le premier responsable de la formation au niveau de la FAF appelle à réactiver les académies de la fédération qui avaient permis, à un certain temps, aux sélections d'être en travail continu puisqu'elles étaient en regroupement permanent. De leur côté, les responsables des clubs accusent plutôt la FAF de ne pas les aider, surtout en ce qui concerne les infrastructures avec les centres de formation promis aux équipes professionnelles sans que cela ne se concrétise sur le terrain. Les clubs pensent qu'il est impossible de faire dans la formation quand les jeunes catégories s'entraînent sur des moitiés de terrain en raison du manque de stades. Qui croire avec ces accusations qui fusent des deux côtés ? Il est clair que cela restera ainsi en attendant que des solutions idoines soient trouvées pour aider les jeunes à éclore.

M. M.

Eliminatoires CAN-2017 Les U17 passent péniblement

LA QUALIFICATION à l'arraché de la sélection algérienne des moins de 17 ans (U17) au deuxième tour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2017) a de nouveau traduit le faible niveau du football algérien dans la base, quelques mois après une élimination sans gloire des U20 dès le premier tour des qualifications de la CAN face à la Mauritanie.

Les cadets algériens, qui ont bénéficié de stages et matchs amicaux à répétition depuis plus d'une année, ont souffert le martyre mercredi soir face à une équipe libyenne qui a seulement deux mois d'existence.

Pourtant, les deux manches se sont déroulées à Alger, mais sans que cela ne soit mis à profit par les protégés de l'entraîneur Saber Bensmail afin de passer sans encombre au prochain tour.

Battus en «déplacement» à l'aller 3-2 (la Libye est interdite d'organiser des matchs officiels sur son sol pour des raisons sécuritaires), les jeunots Algériens ont dû attendre la 88^e minute du match retour pour valider leur billet (victoire 2-1).

Et si les protégés de Bensmail ont longuement fêté cette qualification sur le terrain et dans le vestiaire, le directeur technique national (DTN), Toufik Korichi, lui, se veut réaliste.

«Il faut reconnaître que nous avons échappé à l'élimination face à une équipe qui a commencé à préparer le double rendez-vous depuis seulement deux mois. Désormais, un grand travail nous attend pour espérer tenir la dragée haute aux grandes équipes africaines au niveau des catégories jeunes», a déclaré Korichi.

«Nos joueurs étaient sous grosse pression du fait qu'ils avaient peur de connaître le même sort de leurs aînés des U20, éliminés dès le premier tour des qualifications de la CAN, mais cela ne justifie en rien le visage montré par nos joueurs dans les deux matchs face à la Libye», a-t-il ajouté.

Au fait, en constatant que les sélections jeunes algériennes quittaient à chaque fois les éliminatoires dès le premier tour, la Fédération algérienne de football (FAF) avait décidé de ne pas engager les U17 et les U20 lors des qualifications des CAN-2015 des deux catégories. Elle pensait prendre son temps pour mettre de son côté les atouts nécessaires avant de repartir sur de bonnes bases.

Retour aux Académies

Enfin, les choses n'ont pas changé au vu de ce que les deux sélections nationales ont fourni comme prestations pour leur retour dans cette phase de qualifications.

«J'estime que la sélection algérienne n'a pas les capacités de tenir tête aux équipes africaines, plus solides sur le double plan technique et physique. Je prédis son élimination dès le prochain tour», a estimé l'entraîneur de la sélection libyenne des U17 et ancien buteur des «Chevaliers de la Méditerranée» des années 1980, Fawzi Al-Issaoui.

Un avis que le DTN de la FAF partage, tout en imputant la responsabilité aux clubs qui «accordent peu d'intérêt aux catégories jeunes», selon ses dires.

«Les sélections nationales sont l'émanation des clubs. Les joueurs choisis en équipe nationale sont les meilleurs au niveau de ces clubs et s'ils ne parviennent pas à s'illustrer sur le plan international, c'est parce qu'ils ne travaillent pas assez avec leurs équipes respectives», a encore expliqué Korichi.

La sonnette d'alarme étant tirée, la FAF a décidé de relancer, dès octobre prochain, l'expérience des Académies auxquelles elle avait recouru en 2011 lorsque l'Algérie se préparait pour l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations (CAN-2013) des moins de 20 ans.

Jeux Olympiques-2016 Makhloufi concourra sur l'épreuve reine du demi-fond

Le champion olympique algérien du 1500m, Taoufik Makhloufi, concourra sur l'épreuve reine du demi-fond et défendra son titre à Rio (5-21 août). L'information a été officiellement communiquée par la FAA, corrigeant une erreur parue sur le site de la structure où il était précisé dans un premier temps qu'il sera aligné sur le 800 m.

Par Mahfoud M.

«Le champion olympique en titre du 1500 m, Taoufik Makhloufi, sera bien aux Jeux olympiques de Rio pour défendre son titre sur le 1500 m, contrairement à ce qui a été rapporté, par erreur, sur notre site www.faa.dz», a annoncé la Fédération algérienne d'athlétisme. Le site de la fédération avait rapporté que Makhloufi sera aligné sur le 800 m à Rio, une spécialité à laquelle il devait participer aux championnats d'Afrique. Notre champion estime qu'il aura plus de chances en s'alignant sur le 1500 m, surtout avec les bons chronos réalisés ces derniers temps dans certains meetings où il avait réussi de belles performances, et ce, même s'il sait que la concurrence sera rude avec les Ethiopiens et les Kenyans, les spécialistes de demi-fond et du fond mondial. En plus de Makhloufi qui sera le seul Algérien à courir le 1500m, dix autres athlètes sont déjà qualifiés pour les JO-2016 (9 messieurs et 2 dames), et le nombre pourrait



Makhloufi, un grand espoir de médaille pour l'Algérie

augmenter, puisque le dernier délai pour réaliser les minima a été fixé au 10 juillet prochain. La FAA vise la qualification de «16 à 18» athlètes. C'est dire que nos chances de médailles sont réelles, surtout avec Makhloufi et Bouraâda qui est resté constant et qui compte bien améliorer ses

statistiques, lui qui avait décroché la cinquième place lors des derniers JO à Londres en 2012. L'athlétisme algérien a été, de tout temps, la locomotive du sport algérien, surtout qu'elle est la discipline qui a offert le plus grand nombre de médailles en vermeil à l'Algérie lors des JO. M. M.

Les onze Algériens qualifiés pour Rio :

Taoufik Makhloufi (1500m), Larbi Bouraâda (décathlon), El Hadi Laâmeche et Hakim Saâdi (marathon), Amine Belfarar (800 m), Ali Messaoudi, Hicham Bouchicha, Abdelhamid Zerrifi et Billel Tabti (3000 m steeple) chez les messieurs, ainsi que les marathoniennes Souad Aït Salem et Kenza Dahmani chez les dames.

Coupe de la Confédération Le MOB bien parti pour se qualifier

Le MO Béjaïa, qui traverse une conjoncture très difficile en cette intersaison, parvient pourtant à s'illustrer sur la scène africaine en surmontant tous les obstacles, comme l'atteste le nul obtenu sur le terrain des Ghanéens de Medeama (0-0), mercredi dans le cadre de la 2^e journée de la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine de football (CAF). Grâce à ce nul, arraché dans des conditions délicates et avec un effectif décimé, le rêve est désormais permis pour le MOB qui participe pour la première fois de son histoire à une compétition internationale. «Si nous parvenons à remporter les deux matchs qui nous restent à domicile, nous aurons de grandes chances pour nous qualifier aux demi-finales», lance l'entraîneur Nacer Sendjak, en place depuis trois semaines après avoir hérité d'une équipe en pleine crise. En fait, les «Crabes», vainqueurs à domicile lors de leur premier match du groupe A face aux Tanzaniens de Young Africans (1-0), se sont déplacés au Ghana avec un effectif de 14 joueurs seulement dont trois gardiens de but. Outre les suspensions de Belkacemi, Khadir et Baouali, sans oublier la blessure de Yaya, l'attaquant sénégalais N'Doye boude ses coéquipiers depuis la reprise des entraînements, alors que d'autres cadres sont partis à l'ima-

ge de Zerdab, Mebarakou et Hamzaoui. Cette situation complexe à laquelle l'entraîneur Sendjak devait faire face, a coïncidé avec une nouvelle crise enclenchée au niveau des hautes sphères du club. Les membres actionnaires ont décidé de retirer leur confiance au président Zahir Atia, qu'ils ont pourtant eux-mêmes élu il y a à peine un mois. Une décision que le nouveau président n'a pas reconnue, suivie par l'annonce du retrait des actionnaires, non sans dénoncer des «représailles» dont ils disent avoir fait l'objet de la part des «partisans d'Atia». Dans tout ce brouhaha, les camarades du gardien de but Rahmani ont su se surpasser en parvenant à ajouter un précieux point dans leur escarcelle. Ils pointent désormais à la deuxième place du groupe A derrière le TP Mazembe (RD Congo), leur prochain adversaire qui a réalisé un carton plein jusque-là. Et s'ils sont devancés de deux points par les Congolais (6 unités contre 4), les Béjaïois possèdent en revanche trois points d'avance sur le troisième, Medeama. Les Young Africans, battus à domicile par le TP Mazembe (0-1), ferment la marche du groupe A avec un zéro pointé. Les deux premiers de chaque poule se qualifient aux demi-finales de l'épreuve.

R. S.

Disqualification de l'ESS/Ligue des champions 34 supporters interdits de stade par le wali

UNE INTERDICTION de stade vient d'être décidée par le wali de Sétif à l'encontre de 34 personnes impliquées dans les incidents et les actes de saccage à la fin du match de l'ESS Sétif en ligue des champions d'Afrique, a indiqué mercredi la cellule de Communication de la wilaya. Cette décision qui prend effet à

compter de sa signature, interdit à ces personnes d'accéder à tous les matches disputés au stade 8-Mai 1945 pour une durée indéterminée, selon la même source. La fin du match ayant opposé sur le stade 8-Mai 1945 l'ESS au club sud-africain Mamelodi Sundowns pour le compte de la 1^{re} journée de la

phase des poules de la Ligue des champions avait été émaillée de troubles et d'actes de saccage des équipements de ce stade, causant des blessures à des agents de l'ordre et des supporters, rappelle la même source. Ces incidents avaient également causé la disqualification de l'ESS Sétif de la compétition africaine.

M'sila

Démantèlement d'un réseau de vol de bétail

LES ÉLÉMENTS de la brigade de Gendarmerie nationale de la commune de Ouled Madhi à M'sila ont réussi, durant ces dernières 24 heures, à mettre hors d'état de nuire un réseau de vol de cheptel, et ont récupéré 16 têtes ovines, a-t-on appris jeudi auprès de ce corps constitué.

La même source a précisé que l'enquête a débuté après une plainte d'un citoyen évoquant le vol de seize têtes de son cheptel dans la localité de El Biada, dans la commune d'Ouled Madhi.

Suivant les traces du cheptel vers la localité Ouled Abdallah dans la même commune, les éléments de la brigade de la

Gendarmerie nationale ont remarqué un comportement suspect de trois individus affirmant travailler dans le secteur du bâtiment.

Après investigations, des preuves ont été retenues quant à l'implication des trois individus dans le vol, a-t-on noté.

Les malfrats ont indiqué avoir caché le bétail chez un quatrième complice. Ils ont également révélé l'identité d'un autre complice qui devait acheter les bêtes volées, a-t-on encore appris de même source.

Les mis en cause ont été placés sous mandat de dépôt sur ordre du procureur de la République. O. B.

Direction du commerce de la wilaya d'Alger

Une année de prison ferme contre un agresseur des contrôleurs

UN INDIVIDU a été condamné à une année de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA pour avoir agressé des agents de contrôle relevant de l'inspection régionale du commerce à Chéraga, a indiqué jeudi la Direction du commerce de la wilaya d'Alger.

«En date du 29 juin 2016, le dénommé K.M a écopé d'une année de prison ferme assortie d'une amende de 50 000 DA pour avoir agressé des agents de contrôle relevant de l'inspection régionale du commerce à Chéraga», indique un communiqué de la direction.

Les faits remontent au 21 juin dernier, lorsque les agents de contrôle de la qualité et de répression de la fraude procédaient à un contrôle de routine au niveau du quartier Al Keria (Chéraga), où ils ont détruit une quantité de viande avariée retrouvée chez un boucher (le mis en cause) et remis une convocation au concerné afin de compléter les procédures.

La réaction très violente du mis en cause s'est traduite par des injures à l'égard des agents de contrôle qu'il est allé jusqu'à malmener et frapper.

O. N.

Tizi Ouzou

Un foyer de brucellose humaine signalé à Ain Zaouia

DES CAS de brucellose humaine ont été détectés dans la localité de Ain Zaouia (25 km au sud de Tizi Ouzou), avon-nous appris, hier, auprès de la Direction locale de la santé et de la population (DSP). Jusqu'à hier matin, 4 cas ont été confirmés après les examens effectués au niveau de l'Institut Pasteur d'Alger dont les sujets atteints ont été admis au niveau du service des maladies infectieuses du CHU Nedir-Mohamed de Tizi Ouzou, selon la même source. Des dispositions nécessaires en pareilles circonstances pour l'isolation et l'extinction du foyer ont été prises de concertation avec la direction des services agricoles de la wilaya via le service des vétérinaires, selon la DSP. Cela consiste à étendre les examens médicaux à d'autres sujets en contact avec ceux déjà atteints.

Par ailleurs, de sources locales nous avons appris que pas moins d'une dizaine de per-

sonnes parmi celles qui étaient en contact avec le bétail atteint sont suspectées et les examens de vérification sont en cours. Nos sources n'ont pas précisé s'il y a eu abattage ou pas d'animaux à l'origine de cette maladie.

Hamid M.

La Turquie et Israël normalisent leurs relations



Djalou@hotmail.com

Durant le mois de juin

Trente terroristes abattus et 13 arrêtés

■ Trente terroristes ont été abattus et treize autres arrêtés lors d'opérations menées par l'Armée nationale populaire durant le mois de juin à travers le pays.

Par Slim O.

Le plus grand nombre de terroristes abattus a été enregistré dans la wilaya de Médéa où des détachements de l'ANP ont mené le 8 juin une vaste opération de lutte antiterroriste qui a duré plusieurs jours.

L'opération menée par les forces de l'ANP, qui a eu lieu dans la zone de Rouakeche, s'est soldée par la neutralisation de 18 terroristes, l'arrestation de 4 autres et la récupération d'un important lot d'armements.

L'autre opération importante s'est déroulée dans la wilaya de Sétif où huit terroristes ont été abattus, suite à une embuscade tendue le 1^{er} juin par un détachement de l'ANP qui a également saisi un lot d'armements.

La wilaya de Jijel a été aussi le théâtre d'opérations menées par les forces de l'ANP ayant permis de mettre hors d'état de

nuire deux terroristes, abattus le 13 juin suite à une embuscade tendue près de la commune de Taza, à l'ouest de Jijel.

A Bouira, un détachement de l'ANP a découvert, le 25 juin, suite à une opération de recherche et de fouille dans la forêt d'Errich, commune d'Aïn Turk, les dépouilles de deux terroristes, abattus lors de l'opération lancée par les forces armées le 17 mai 2016, dont le bilan s'élève à la mise hors d'état de nuire de quatorze criminels et la récupération d'un lot d'armements et de munitions.

D'autres opérations ont permis, par ailleurs, l'arrestation de terroristes et de groupes de soutien aux terroristes lors d'opérations menées dans plusieurs régions du pays. Des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté, le 27 juin 2016, un terroriste à Jijel, tandis qu'un détachement de l'ANP a arrêté un élément de soutien aux groupes

terroristes à Boumerdès.

Le même jour, des éléments des gardes-frontières de la wilaya d'Illizi ont appréhendé trois terroristes recherchés, à bord d'un véhicule tout-terrain.

En outre, et à Sidi Bel Abbès, des éléments de la Gendarmerie nationale ont arrêté trois terroristes, alors qu'à El Oued, un détachement de l'ANP a appréhendé un terroriste et quatre éléments de soutien aux groupes terroristes. Des détachements combinés de l'ANP, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, ont arrêté, le 21 juin 2016, deux éléments de soutien aux groupes terroristes à El-Oued et à Mila, tandis qu'un détachement de l'ANP a arrêté, le 20 juin 2016, un terroriste recherché à El Oued.

Pour rappel, le bilan des six premiers mois de l'année fait ressortir 107 terroristes abattus par les éléments de l'ANP.

S. O.

Jijel

Les familles de deux terroristes se rendent

LES FAMILLES de deux terroristes, se sont rendues jeudi à Djimar, près de la localité de Bouhalouane, commune de Bordj Thar dans la wilaya de Jijel, a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale.

«Dans le cadre de la lutte antiterroriste, deux familles de deux terroristes, se sont rendues le 30 juin 2016 à 22h00 dans la localité de Djimar, près de la localité de Bouhalouane, Commune de Bordj Thar, wilaya de Jijel/5^e RM, où un détachement de l'ANP a mené dans l'après-midi d'hier une opération de ratissage qui s'est soldée par l'accrochage avec le terroriste dénommé "G. Mohamed Saïd" dit Saad, à l'issue duquel, sa

femme et son bébé ont été touchés», précise la même source.

Les deux familles sont composées de deux femmes et de neuf enfants, 5 filles et 4 garçons. «La première famille est composée d'une femme et de ses 4 enfants. Elle était l'épouse de deux terroristes "B. Djamel" et "M. Abdelkader" abattus précédemment par les éléments de l'ANP, respectivement en 2008 et 2014, et a 2 enfants activant parmi les groupes terroristes», a ajouté le communiqué, soulignant que cette femme a exhorté ses deux enfants «à revenir au droit chemin et abandonner l'activité terroriste».

«La deuxième famille est composée d'une femme et de ses 5 enfants, mariée avec le

terroriste "G. Yazid" dénommé El-Mouthana».

«Ces deux familles, et notamment les enfants, vivaient sous le joug des terroristes en tant qu'otages, et dans des conditions inhumaines, dépourvus de leurs droits élémentaires», selon la même source qui a souligné qu'«une fois approchés par les éléments du détachement de l'ANP, ils ont saisi l'occasion et se sont rendus afin de ne plus subir l'exploitation et la violence imposées par les terroristes». La même source précise que «ces deux familles sont actuellement prises en charge par les services sociaux compétents et se trouvent dans de bonnes conditions».

R. N.